



PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Débattu le 8 Novembre 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
RÔLE DU PAS : UNE VISION, UN PROJET POLITIQUE ET UNE FEUILLE DE ROUTE	3
CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE	4
ECHELLE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE	5
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DU TERRITOIRE	6
ADAPTER LE TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	7
ENJEUX PARTAGÉS ET PERSPECTIVES COMMUNES	8
ANIMER UN TERRITOIRE « SANTÉ »	8
REFORCER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DURABLE	9
AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	10
ENJEUX DÉGAGÉS DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	10
1.1 - PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ADAPTÉ AUX BESOINS LOCAUX	11
1.2 - MAINTENIR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	18
1.3 - ASSURER UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE	19
AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESOURCES .	21
ENJEUX DÉGAGÉS DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	21
2.1 - VALORISER LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES	22
2.2 - VALORISER LA MONTAGNE EN TOUTES SAISONS	25
2.3 - CONFORTER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN CENTRALITÉS/POLARITÉS	29
2.4 - AMÉLIORER L'OFFRE COMMERCIALE EN PÉRIPHÉRIE	30
AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE.....	31
ENJEUX DÉGAGÉS DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	31
3.1 - FAVORISER LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMES EN ESPACES NATURELS, AGROCOLES ET FORESTIERS	32
3.2 - DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE MOBILITÉ DURABLE, FLUIDE, CADENCÉ, RÉPONDANT AUX BESOINS DES USAGERS	35
3.3 - RÉDUIRE LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE	36
3.4 - METTRE EN ŒUVRE UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUSE ALIGNÉE	40
3.5 - ADAPTER LES DOMAINES SKIABLES AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET SOCIÉTAUX	42

INTRODUCTION

RÔLE DU PAS : UNE VISION, UN PROJET POLITIQUE ET UNE FEUILLE DE ROUTE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), élaboré par le Syndicat Mixte Mont-Blanc constitue le document qui projette sa politique d'aménagement, de développement territorial et de transition pour les vingt prochaines années.

La définition du contenu matériel de tout PAS est précisée par le Code de l'Urbanisme qui définit clairement le rôle et la responsabilité de cette pièce fondamentale du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'intention du législateur est que le PAS soit la pièce du SCoT par laquelle les élus expriment leur vision de l'aménagement, du développement et de la transition du territoire dont ils ont la charge.

Le PAS se veut un processus prospectif constituant un cadre de référence pour les politiques menées par le Syndicat Mixte Mont-Blanc, les EPCI et les communes. Il sert également de référence auprès des partenaires institutionnels.

La création de valeur se trouve au cœur du projet du SCoT. Le PAS est le résultat de la construction de l'action collective pour « faire territoire ». Le PAS est l'issue d'un processus complexe qui va au-delà de la simple gestion d'un espace.

Il ambitionne de construire un lieu de vie, d'interaction et de projets partagés, où les acteurs locaux sont impliqués dans la définition de ce que le territoire est et de ce qu'il peut devenir. C'est un processus d'appropriation, d'identité, et de résilience qui transforme un espace en un territoire dynamique et vivant.

Le PAS s'inscrit dans une logique de développement territorial hybride. Le PAS croise et interagit avec les dimensions fonctionnelle et structurelle démontrant une réalité territoriale complexe et riche.

Le SCoT a pour ambition de construire une stratégie locale d'adaptation transversale au changement climatique, à la raréfaction des ressources et à l'effondrement de la biodiversité.

L'accélération de la transition comme la résilience forment le socle de l'action territoriale. Il est démontré qu'une capacité à s'adapter, à se développer en utilisant au mieux les ressources, les compétences et les infrastructures est nécessaire. Elle nécessite une approche intégrée qui combine la bonne gouvernance, l'innovation et l'inclusion sociale.



Le PAS définit les conditions du développement économique, culturel, social et environnemental en définissant les objectifs de développement et d'aménagement du territoire. Il précise les actions en matière d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique et énergétique menées par les 32 communes et les quatre Communautés de Communes. Ce projet revêt donc une dimension politique et juridique avant d'être technique. Il doit ensuite être décliné de manière réglementaire par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE

Conformément à l'Article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.



Figure 1 - Le territoire du SCOT Mont-Blanc

Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

ECHELLE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Situé à l'Est du département de la Haute-Savoie, le territoire du SCoT se trouve aux limites départementales avec la Savoie et aux frontières de l'Italie et de la Suisse ce qui lui confère quelques spécificités.

D'une superficie de 1 340 km², le territoire est fortement marqué par ses frontières géographiques naturelles et ses reliefs. Composé de vallées à forte concentration de population et d'activités, de stations de moyenne et haute altitude, et majoritairement situé en zone de montagne, ce territoire est traversé par des axes de transports structurants, nécessitant une réflexion approfondie en termes d'aménagement et d'urbanisme pour préserver ses caractéristiques et son identité.

L'échelle du SCoT, arrêté par le Préfet de la Haute-Savoie le 22 décembre 2017, se compose de 32 communes, de 4 intercommunalités et représentants près de 120.000 habitants.

- Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes,
- Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc,
- Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc.

CC Cluses Arve et montagnes	CC des Montagnes du Giffre	CC du Pays du Mont Blanc	CC de la Vallée de Chamonix Mont Blanc
Arâches-la-Frasse Cluses Magland Marnaz Mont-Saxonnex Nancy-sur-Cluses Le Reposoir Saint-Sigismond Scionzier Thyez	Châillon-sur-Cluses Mieussy Morillon La Rivière-Enverse Samoëns Sixt-Fer-à-Cheval Taninges Verchaix	Combloux Les Contamines-Montjoie Cordon Demi-Quartier Domancy Megève Passy Praz-sur-Arly Saint-Gervais-les-Bains Sallanches	Chamonix-Mont-Blanc Les Houches Servoz Vallorcine

Figure 2 - Les Communautés de Communes et les communes du territoire du SCOT Mont-Blanc



COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DU TERRITOIRE

Le SCoT est un territoire transfrontalier de renommée internationale. Il représente 29% du territoire départemental, 14% de sa population et 18% de ses emplois. Son influence et les logiques fonctionnelles s'étendent au-delà des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie en France, jusqu'à la Vallée d'Aoste en Italie et le Canton du Valais en Suisse.

Cette position d'interface se caractérise par une interconnexion dynamique entre les habitants qui traversent la frontière pour travailler, consommer et se divertir, notamment dans le cadre des dynamiques économiques du Grand Genève auxquelles le territoire du SCoT contribue par ses ressources humaines et l'accueil de résidents secondaires. Cette situation est particulièrement marquée pour la vallée du Giffre.

Cette interdépendance se manifeste dans le marché de l'emploi et le développement économique, transcendant les frontières nationales et internationales vers la Suisse et l'Italie.

Les infrastructures essentielles, telles que les hôpitaux et les transports (aéroport international de Genève, tunnel du Mont-Blanc), sont souvent partagées et utilisées par les populations transfrontalières, renforçant ainsi les liens sociaux et économiques entre les territoires voisins.

La frontière représente une ressource précieuse pour les habitants et les entreprises grâce aux échanges et à l'ouverture qu'elle permet. Cependant la coexistence de différents systèmes politiques, juridiques, culturels, ou linguistiques peut poser des défis à la coopération.

La coopération comme outil de développement territorial et transfrontalier demande une structuration pérenne et une existence institutionnelle. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc travaille sur la coopération transfrontalière depuis plus de 20 ans à l'échelle de l'Espace Mont Blanc comprenant le Valais, le Val d'Aoste et des territoires de Savoie et Haute Savoie.

Il est prévu pour 2024 la création du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) avec pour objectif d'offrir aux territoires de l'Espace Mont-Blanc les moyens de promouvoir, soutenir et coordonner une coopération transfrontalière efficace, pérenne, visible, reconnue et équilibrée entre les trois pays frontaliers.

Sa mission principale est de mettre en œuvre, dans la limite des compétences de ses membres, une politique de valorisation active de la montagne dans le sens d'un développement durable, alliant l'adaptation au changement climatique à la promotion d'activités socio-économiques et au maintien des populations locales.

Le GECT s'attache à la protection des milieux naturels et des paysages, et à la valorisation du patrimoine culturel et des savoirs faire locaux par l'innovation. Le GECT s'engage en outre à travailler sur :

- des actions communes visant une reconnaissance internationale du territoire emblématique du massif du Mont-Blanc et de sa valeur universelle exceptionnelle, au moyen notamment d'une candidature UNESCO ;
- la coordination et le soutien des activités et initiatives transfrontalières répondant à l'objet de l'Espace Mont-Blanc. Le GECT définit un plan d'actions commun à moyen-terme revu régulièrement et en assure son application. Afin de mettre en œuvre son plan d'actions, le GECT pourra rechercher tout type de financements, publics et privés, et en particulier des financements de l'Union européenne et de la Confédération Helvétique, voire se proposer pour gérer directement des fonds de coopération territoriale.

Le rôle du SCoT est déterminant pour renforcer la position du territoire dans son rapport vis-à-vis des territoires voisins mais aussi extérieurs, influençant ainsi les questions d'attractivité qui rassemblent des enjeux de transports, de transition



touristique, d'implantation industrielle et d'infrastructures d'accueil de la population.

Le SCoT prend en compte les enjeux transfrontaliers dans le but d'assurer une cohérence entre les politiques locales et les initiatives transfrontalières, contribuant ainsi à un développement harmonieux de l'Espace Mont Blanc.

En complément du GECT Espace Mont Blanc, le SCoT entend renforcer la position du territoire à l'extérieur, influençant ainsi les questions de transports, de développement touristique, d'implantation industrielle et d'infrastructures d'accueil de la population. Il intervient également auprès des partenaires institutionnels, des investisseurs nationaux et internationaux, ainsi que des partenaires européens, incluant l'Italie, la Suisse et d'autres pays européens.

ADAPTER LE TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN

Les effets du changement climatique sur le territoire sont déjà significatifs et en voie d'aggravation. Le territoire subit de plein fouet les conséquences multiples du changement climatique : canicules sévères, longues et répétées qui accentuent le phénomène d'îlot de chaleur urbain, récoltes agricoles affectées par des sécheresses aiguës et prolongées, risques accrus d'inondations, de submersions, de mouvements de terrain, d'incendies mettant en péril les vies humaines, les activités économiques et la biodiversité.

Le 6e rapport du GIEC, publié en mars 2023, est sans appel : avec les politiques actuelles, nous nous dirigeons vers un monde à +3°C minimum (+4°C en France métropolitaine). Les effets du changement climatique sont déjà visibles et vont s'intensifier. Face à ce constat, outre l'indispensable réduction des émissions de GES, plusieurs enjeux deviennent prioritaires :

- S'adapter pour réduire les impacts négatifs sur le territoire et garantir un environnement sain et vivable pour la population ;
- Promouvoir une adaptation juste, équitable et inclusive pour ne laisser personne de côté ;
- Encourager une approche systémique et multisectorielle pour mobiliser l'ensemble des citoyens.
- Accompagner et outiller les collectivités sur ce sujet est essentiel. Bien que le changement climatique soit global, ses conséquences sont locales et s'expriment différemment d'un territoire à l'autre.

La prise en compte de la trajectoire +4°C nécessite de mobiliser l'ensemble de la société civile, avec une forte implication des acteurs territoriaux. Cela implique de travailler différemment, en favorisant la transversalité et une approche plus systémique. Les collectivités du territoire sont toutes engagées dans la prise en compte de ces enjeux. Il est désormais crucial de fournir un cadre global et cohérent pour synthétiser et amplifier les actions menées en faveur d'une trajectoire clairement définie. C'est pourquoi le Syndicat Mixte du Mont-Blanc est lauréat du programme « Territoires adaptés +4°C » du CEREMA.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- **ANTICIPER** : accompagner la montée en compétence des collectivités sur le long terme pour leur permettre d'anticiper les impacts du changement climatique et de mettre en récit l'adaptation.
- **MOBILISER** : impliquer les élus, l'ensemble des collectivités, et plus largement, mobiliser un écosystème d'acteurs, en particulier les citoyens et les partenaires du territoire, pour aboutir à une transformation systémique.
- **COOPERER** : inclure les collectivités comme co-auteurs du processus afin d'aboutir à une stratégie opérationnelle, en misant sur la coopération territoriale et la conduite du changement.

ENJEUX PARTAGÉS ET PERSPECTIVES COMMUNES

CONSTRUIRE un territoire résilient par la transition écologique : Vers une adaptation, transformation et gestion évolutive

La transition écologique et énergétique constitue la matrice des enjeux de l'aménagement du territoire.

La trajectoire du SCoT repose sur trois piliers :

- **L'ADAPTATION FONCTIONNELLE**, quel que soit le domaine, est essentielle pour maintenir ou améliorer l'efficacité, la résilience, et la performance face à des environnements ou des situations en évolution.

- **LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE** est un processus essentiel pour la modernisation des systèmes économiques, sociaux, et organisationnels. Elle est nécessaire pour répondre aux défis actuels, qu'il s'agisse de l'innovation technologique, de la durabilité environnementale, ou de l'évolution des attentes sociétales. Cependant, pour être réussie, elle doit être bien planifiée, inclusive, et soutenue par une gouvernance efficace.

- **LA GESTION EVOLUTIVE TERRITORIALE**. Cette approche proactive et flexible permet de répondre aux défis contemporains tout en anticipant les changements futurs. En combinant innovation technologique, participation citoyenne, et flexibilité dans la planification, cette approche vise à créer un territoire résilient, durable, et adapté aux besoins en constante évolution. Elle nécessite une coordination efficace, des mécanismes de suivi robustes, et un engagement continu des acteurs locaux et régionaux.

Les Communautés de communes Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc partagent des enjeux communs évidents et présentent des complémentarités efficaces. Les activités économiques y sont variées, alliant une économie touristique majeure avec plusieurs stations références sur le plan international et européen, une économie résidentielle forte à un secteur industriel puissant intégrant plusieurs leaders mondiaux et une très grande technicité. Cela dans un cadre naturel unique, qui forme un des paysages les plus majestueux d'Europe.

Les quatre Communautés de communes doivent relever de nombreux défis liés au cadre de vie, tels que l'amélioration de la santé publique et la gestion optimale des ressources naturelles (notamment la gestion de la ressource en eau), l'accès au logement, et la protection contre les risques naturels. Le SCoT est en situation de faire converger les positions initiales pour faire territoire avec une vision partagée et complémentaire.

Les savoir-faire agricoles sont valorisés par les labels de qualité (AOP et IGP), présents sur tout le territoire, ce qui reflète une identité et des enjeux communs avec le patrimoine culturel du territoire.

La pression foncière affecte l'attractivité résidentielle de l'ensemble du territoire. Les problématiques de coûts d'accès au logement sont partagées par les quatre Communautés de communes (mais pas de manière égale sur toutes les communes). L'amélioration et la restauration des fonctionnalités des espaces naturels, agricoles et forestiers comme la préservation de la qualité du patrimoine bâti constituent également un enjeu majeur.

ANIMER UN TERRITOIRE « SANTÉ »

L'approche intégrée de l'aménagement du territoire vise à créer des environnements favorisant le bien-être et la santé des habitants. Cette approche encourage à intégrer les enjeux de santé publique en « fil rouge » dans le Plan d'Aménagement du SCoT.

Faire du territoire un « territoire de santé » nécessite une planification de l'offre de soins, une coordination efficace, et une adaptation aux besoins spécifiques de la population locale. Cela implique de garantir une meilleure accessibilité et qualité des soins, de mobiliser les partenariats locaux, de mettre à disposition des locaux professionnels adéquats, et d'établir une politique contractuelle commune avec l'ARS.

La contractualisation du territoire en matière de santé permettra de consolider les partenariats locaux existants et de répondre de manière différenciée aux enjeux de santé du territoire, dans le but global de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cela implique d'agir sur la démographie médicale, de renforcer le lien entre les villes et les hôpitaux, d'améliorer l'accès aux soins pour les publics vulnérables, de faciliter l'accès à l'éducation thérapeutique du patient (ETP), de couvrir l'ensemble du

territoire en matière de prévention et promotion de la santé, de soutenir les actions en faveur d'un environnement favorable à la santé, ainsi que de participer au déploiement du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

La santé est un projet structurant à l'échelle du territoire et fédérateur, car il s'inscrit dans une démarche participative.

REFORCER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DURABLE

La structuration voire le renforcement des moyens en ingénierie de projet s'impose pour faire face à la complexité de l'organisation de l'action publique locale. Il s'agit bien de répondre aux besoins d'accélération de la transition écologique et d'accompagnement des projets locaux en matière de planification écologique.

Figure à l'agenda des collectivités locales la nécessité de coordonner les politiques publiques territorialisées et de mettre en œuvre des actions de développement transversales à l'échelle du SCoT avec comme perspective l'efficience du système complexe de production de l'action publique locale.

Le positionnement du territoire formant le SCoT invite les quatre Communautés de Communes à se donner une visibilité collective devant la polarisation métropolitaine du Grand Genevois et du Grand Lyon. L'échelle territoriale du SCOT est pertinente pour affermir son existence dans le paysage des territoires structurés, capables de porter des politiques territoriales structurantes, y compris sur le volet transfrontalier. Cela concerne autant les politiques régionales et départementales, du massif des Alpes que les fonds européens, et les politiques d'intervention de l'Etat de l'Agence de l'Eau, l'ARS, l'Ademe, etc. La trajectoire organisationnelle définit dans le PAS du SCoT Mont-Blanc doit se donner comme objectif à terme d'assurer une lisibilité de la structure territoriale de son espace aux cotés des Communautés d'Agglomération proches afin de rééquilibrer les rôles de chacun des territoires haut-savoyards et savoyards : Grand Annecy, Annemasse, Chambéry, Aix-Les-Bains-Grand lac, Arlysère, Tarentaise Vanoise, , Pays de Gex, Thonon les Bains et Chablais, etc.

La dimension transfrontalière du territoire avec le rôle de l'Espace Mont-Blanc, qui rassemble autour des communautés des communes limitrophes du Mont-Blanc (CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC du Pays du Mont Blanc, Agglo Arlysère), la Valdigne et le Grand Combin valdotaïn et le Bas Valais romand, les territoires de Haute-Savoie, Savoie, Vallée d'Aoste et Valais. Le projet de structuration d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en cours est un élément d'une gouvernance plus large qui permet de dépasser les frontières franco-italienne (Traité du Quirinal), franco-suisse et Italo-suisse.

La gouvernance revêt une place importante. L'organisation des collectivités doit permettre de fédérer les acteurs de la montagne pour s'adapter aux réalités du changement climatique, préserver les ressources et valoriser les espaces naturels à l'échelle du territoire. C'est la raison pour laquelle un Conseil local de développement et des transitions a été créé, regroupant en trois collèges : élus, acteurs socio- professionnels et acteurs associatifs. Les personnes qualifiées sont associées aux travaux sans droit de délibération.

Les mutations et les ruptures remettent en question l'ordre territorial existant en révélant l'inadéquation de ses structures cognitives et organisationnelles avec la réalité objective des dynamiques socioéconomiques actuelles et l'évolution des modes de vie de la population.

Face aux transitions à l'œuvre en montagne, le SCoT vise à donner aux élus le pouvoir d'agir en renforçant l'efficacité de l'action publique locale, ainsi que le devoir d'agir en matière d'adaptation et de résilience du modèle de développement et d'aménagement à long terme du territoire.

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE

ENJEUX DÉGAGÉS DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Habitat et urbanisme :

- Diversifier l'offre de logement pour répondre aux besoins des ménages (parcours résidentiel, parc social, logements pour le vieillissement).
- Rénover les logements existants pour améliorer la qualité de l'habitat.
- Maîtriser l'étalement urbain, favoriser la densification et limiter le mitage.
- Valoriser les entrées de ville et maîtriser l'urbanisation pour conserver des espaces ouverts entre villes et villages.
- Réhabiliter le bâti isolé d'altitude et préserver le patrimoine architectural.
- Accompagner le renouvellement urbain comme réponse à la transition écologique.

Paysage et patrimoine :

- Préserver les paysages remarquables et les espaces naturels.
- Valoriser les zones de vues remarquables et les panoramas, notamment depuis les axes majeurs et sentiers de randonnée.
- Respecter et valoriser les codes de l'architecture traditionnelle pour maintenir une identité forte.
- Préserver la trame paysagère patrimoniale (vergers, haies bocagères) et la trame verte et bleue au sein des espaces urbanisés.

Mobilité et connexions territoriales :

- Créer plus d'interconnexions perpendiculaires aux vallées pour faciliter les déplacements entre versants.
- Adapter les infrastructures pour contourner les obstacles naturels et améliorer la connectivité territoriale.
- Réduire la saturation routière en proposant des solutions de mobilité durable (covoiturage, transport par câble).

1.1 - PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ADAPTÉ AUX BESOINS LOCAUX

PREAMBULE

L'attractivité d'un territoire repose sur sa capacité à mobiliser un écosystème équilibré entre économie, emploi, logement, mobilité et formation. Elle s'évalue aussi par sa réponse aux besoins sociaux : services publics, santé, culture, sport et commerces.

Le territoire bénéficie de solides infrastructures pour accueillir des événements nationaux et internationaux, mais doit gérer la saturation des mobilités et limiter l'impact environnemental. Les infrastructures de transport, assurant une accessibilité décarbonée, sont cruciales.

Toutefois, les projets supra-territoriaux, comme le Léman Express, risquent de déséquilibrer cet écosystème en facilitant l'évasion des ressources vers d'autres pôles.

Il est vital de lutter contre la relégation territoriale, caractérisée par le déclin économique, la perte de services publics et de population, particulièrement dans les zones rurales ou quartiers défavorisés. Cela nécessite des actions ciblées, coordonnées entre les échelons gouvernementaux et les acteurs locaux, pour rétablir un équilibre social et économique.

L'attractivité territoriale ne se mesure pas seulement aux potentialités économiques mais par la capacité à structurer et faire vivre un éco système mobilisant toutes les ressources telles que les entreprises, la création d'emploi, le logement, la mobilité, la formation.

L'attractivité territoriale passe par la capacité à répondre aux demandes sociales dont les services publics, l'offre culturelle, sportive, commerciale, et enfin de santé.

Sur ce dernier point particulièrement, l'amélioration de l'accès aux soins est un enjeu majeur. Cela passe par une répartition équitable des services de santé (hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux) afin de les rendre accessibles à l'ensemble de la population. La promotion de la télémédecine étant une solution innovante pour pallier les difficultés d'accès aux soins, notamment dans les zones peu densifiées.

CONSTATS

Les élus souhaitent établir une armature équilibrée pour assurer les conditions d'un développement cohérent sur l'ensemble du territoire.

Le SCoT est structuré par un réseau de communes qui centralise les services à la population. Cependant, le territoire reste dépendant des pôles voisins pour les services de rangs supérieurs (santé, études supérieures, etc.).

L'organisation territoriale est fortement marquée par un fonctionnement valléen, interconnecté avec les territoires voisins. La prégnance de certaines communes structurantes telles que Cluses, Sallanches et Chamonix Mont-Blanc rayonnent sur des pôles relais, voire intermédiaires.

Certaines communes jouent un rôle clé au sein de l'organisation territoriale en tant que points de connexion entre différents bassins de vie et aires d'influence. Situées à l'interface de diverses dynamiques, ces communes connaissent une croissance démographique notable, tout en préservant une qualité de vie attrayante pour leurs habitants.

Le territoire se distingue par la présence de communes de station. Dotées d'une forme urbaine et d'un fonctionnement spécifiques, ces communes sont confrontées à des enjeux tels que la pression foncière croissante, la complexité de la remobilisation des lits touristiques, la préservation des ressources naturelles et des paysages grandioses ainsi que le maintien d'une dynamique économique tout au long de l'année.

Ces défis doivent être examinés sous l'angle de l'adaptation aux changements climatiques.

Les communes de station, qui disposent fréquemment d'équipements, de commerces et de services, et dont la croissance démographique est souvent stagnante voire en baisse, font face à des défis importants.

Répondre au parcours résidentiel des ménages et produire des logements sur toutes les communes accessibles pour les habitants permanents constitue un enjeu majeur pour l'accueil de populations nouvelles.

TYPOLOGIE DES COMMUNES

Issue de la note d'enjeux de la DDT 74

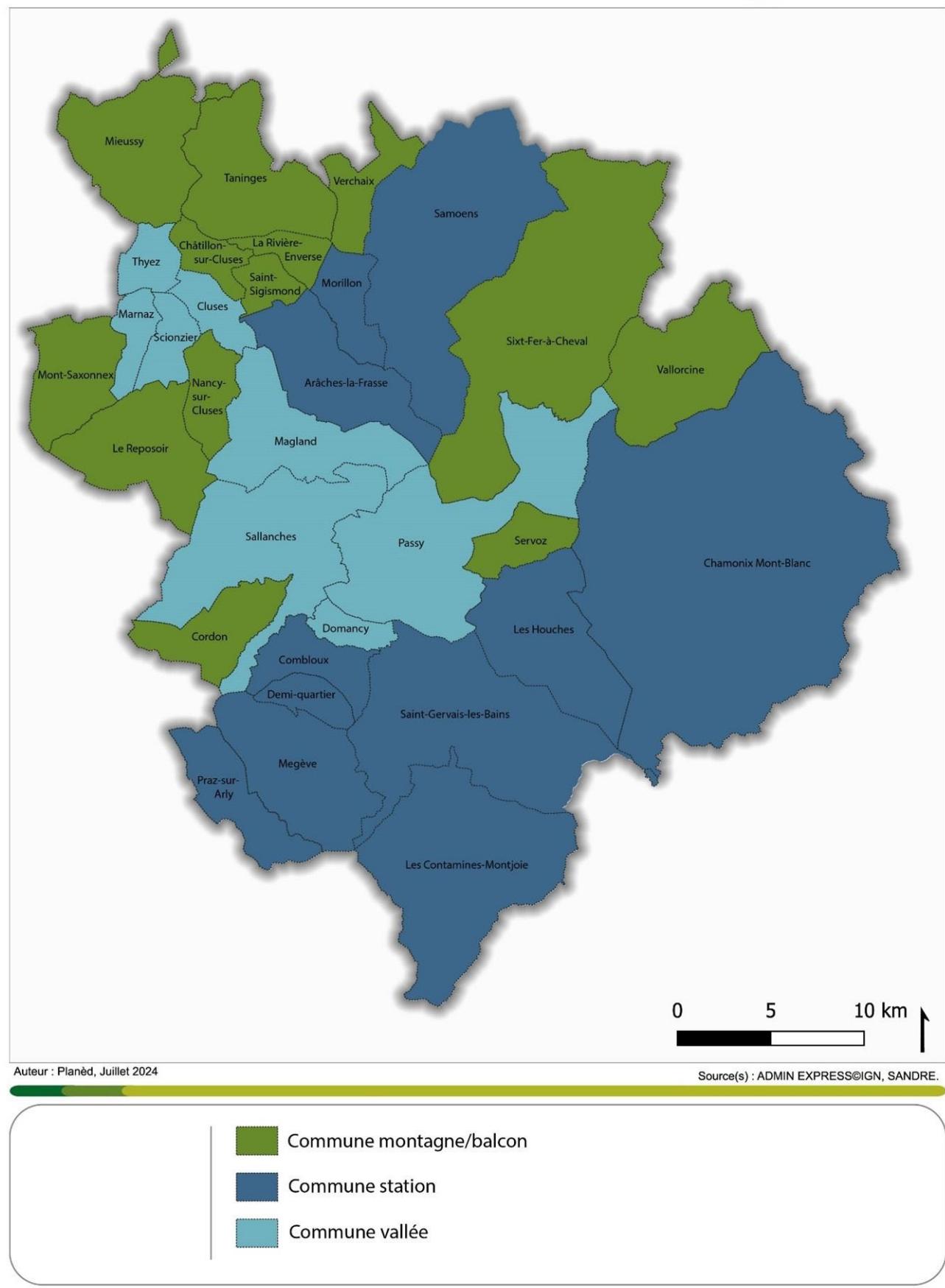


Figure 3 - Typologie des communes du territoire selon la DDT74

1.1.1 - Construire une armature territoriale équilibrée

PREAMBULE

Le défi de définir une armature territoriale, consiste à orienter le développement équilibré du territoire en intégrant la grille communale de densité à sept niveaux récemment instaurés par l'INSEE en 2022 et les données fournies par l'INSEE également dans sa Base Permanente des Équipements (BPE).

La BPE répertorie les équipements et les services répartis en sept grands domaines : les services aux particuliers, le commerce, l'enseignement, la santé et l'action sociale, les transports et déplacements, les sports, loisirs et culture, ainsi que le tourisme. Elle permet ainsi une appréhension fine des territoires, en offrant un support décisionnel pour l'aménagement du territoire. A noter que les communes touristiques disposent généralement d'équipements plus importants en raison de leur attractivité, favorisant une importante capacité de logements temporaires et/ou de résidences secondaires.

Les objectifs du maintien, voire d'un rééquilibrage des taux d'habitants permanents, comme la redynamisation des logements vacants des communes de vallée et de la qualité de vie des communes balcons, rendent nécessaire une armature territoriale dynamique.

La définition de l'armature territoriale a donc été élaborée en se fondant sur des données INSEE et enrichies par les connaissances locales afin d'établir une armature territoriale modélisée proche des réalités du terrain.

Dans le cadre de cette approche, il a été retenu :

- Différents niveaux de polarité identifiés par l'analyse de la concentration des équipements et services de proximité, tels que révélés par la BPE.
- Des bassins d'emploi, qui, bien que ne coïncidant pas nécessairement avec les polarités identifiées, jouent un rôle crucial dans la vitalité économique du territoire.
- Les classifications nationales établies par l'INSEE, incluant la grille communale de densité à sept niveaux, les unités urbaines, ainsi que les aires d'attraction des villes.

L'armature ainsi définie est soutenue par plusieurs politiques publiques qui visent à renforcer la cohérence et l'équilibre du développement territorial. Parmi elles, et au moment de l'élaboration du présent schéma, on peut citer notamment :

- o Plan Local de l'Habitat approuvé : CC du Pays du Mont-Blanc ;
- o Plan Local de l'Habitat en cours de renouvellement : CC Cluses Arve et Montagnes et CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ;
- o Plan Local de l'Habitat en cours d'élaboration : CC des Montagnes du Giffre
- o Avenir Montagnes Mobilité : Saint-Gervais, Les Contamines-Montjoie, CC Cluses Arve et Montagnes, CC du Pays du Mont-Blanc ;
- o Petites Villes de Demain : Cluses, Marnaz, Scionzier ; Taninges ; Chamonix
- o Villages d'Avenir : Châtillon-sur-Cluses, Servoz, Sixt Fera Cheval, Vallorcine
- o Opération de Revitalisation du Territoire : Cluses, Marnaz, Sallanches Scionzier, Taninges ; Thyez
- o Territoire d'Industrie et Rebond Industriel : partiellement sur la Vallée de l'Arve ;
- o France Services : Chamonix, Sallanches, Cluses, Verchaix ;
- o Quatre Contrats de Réussite et de Transition Écologique.

Cette approche multidimensionnelle permet d'ajuster les objectifs de développement aux réalités propres de chaque commune et se traduit par une armature territoriale organisée autour de 4 niveaux de polarités déclinés dans des orientations stratégiques ci-dessous.



CONSTATS

Du fait de leur localisation et de leur rayonnement, les communes n'ont pas toutes le même rôle dans le fonctionnement interne du territoire, ni les mêmes liens entre elles et vis-à-vis des territoires voisins. Ce dernier dépend du niveau d'équipements et de services publics et privés des communes ; il est également fonction de la topographie et de la géographie du territoire de montagne.

Ces différents facteurs constituent autant de motifs de déplacements de la population à prendre en compte pour organiser les mobilités et limiter leurs impacts négatifs. La spécificité de ce territoire de montagne rend impérativement nécessaire une lecture à la maille infra-communale pour comprendre la réalité de l'organisation des aires fonctionnelles internes au périmètre du SCOT.

Trois principes animent cet axe dont l'application doit être différenciée en fonction des contextes locaux :

- **ADAPTER LES PRINCIPES DE SOBRIETE** à chaque contexte et conforter une organisation urbaine de proximité ;
- **REPONDRE AUX BESOINS** des habitants et des entreprises par des solutions qui limitent le recours aux énergies fossiles ;
- **INFLECHIR L'EXTENSION CONSTANTE** de l'urbanisation en rendant attractives les formes urbaines compactes, à taille humaine, adaptées aux évolutions climatiques.

Afin d'assurer un développement spatial, équilibré et cohérent, une réflexion approfondie sur l'organisation territoriale a été menée dans le cadre du SCoT.

L'attractivité résidentielle permanente doit être traitée équitablement pour toutes les communes, qu'elles soient situées dans la vallée de l'Arve, en balcon ou en station.

Pour définir cette armature territoriale, deux approches ont été adoptées :

- **UNE APPROCHE TECHNIQUE** (« photographie » actuelle de l'état du territoire) ;
- **UNE APPROCHE QUALITATIVE** exprimant la vision des élus pour l'organisation territoriale à l'horizon du SCoT.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'objectif principal est de **conforter et développer un maillage de services, de commerces et d'équipements** qui assure à la fois proximité et qualité de vie pour les habitants, tout en garantissant une organisation cohérente du territoire. Une complémentarité dans la diversité des communes est recherchée.



Dans ce cadre, il s'agit de :

- **RAPPROCHER** les commerces, services, et lieux d'emploi des populations et diminuer les distances de déplacements sur le territoire. Il s'agit de redynamiser les centres-villes et les centres bourgs en y accueillant en priorité les populations, commerces et services. Il sera également analysé les complémentarités entre les bassins d'emplois dont les dynamiques restent encore différentes et sans négliger l'attractivité croissante du bassin d'emploi genevois.
- **IMPLANTER DES ASCENSEURS VALLEENS**, en tant que modes de transport décarbonés, contribue non seulement à réduire le trafic routier, mais aussi à renforcer l'intermodalité, ce qui est essentiel pour une armature territoriale plus intégrée et durable.
- **PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE** au développement d'une offre de services liés à la santé, et au grand-âge, alignée sur l'armature territoriale.
- **CONFORTER ET DEVELOPPER LES 32 COMMUNES**, en s'appuyant sur leurs identités, leurs fonctions économiques, et en reconnaissant leurs vocations touristiques, industrielles ou tertiaires en adéquation avec leurs capacités respectives.

Selon l'armature territoriale suivante :

- o **LES POLES STRUCTURANTS** : Cluses, Sallanches Et Chamonix Mont-Blanc.

Ce sont les communes ayant la plus forte capacité d'accueil (population, emplois, activités).

- o **LES POLES RELAIS** : Megève, Scionzier, Thyez, Marnaz, Saint-Gervais-Les-Bains, Samoëns, Passy, Taninges.

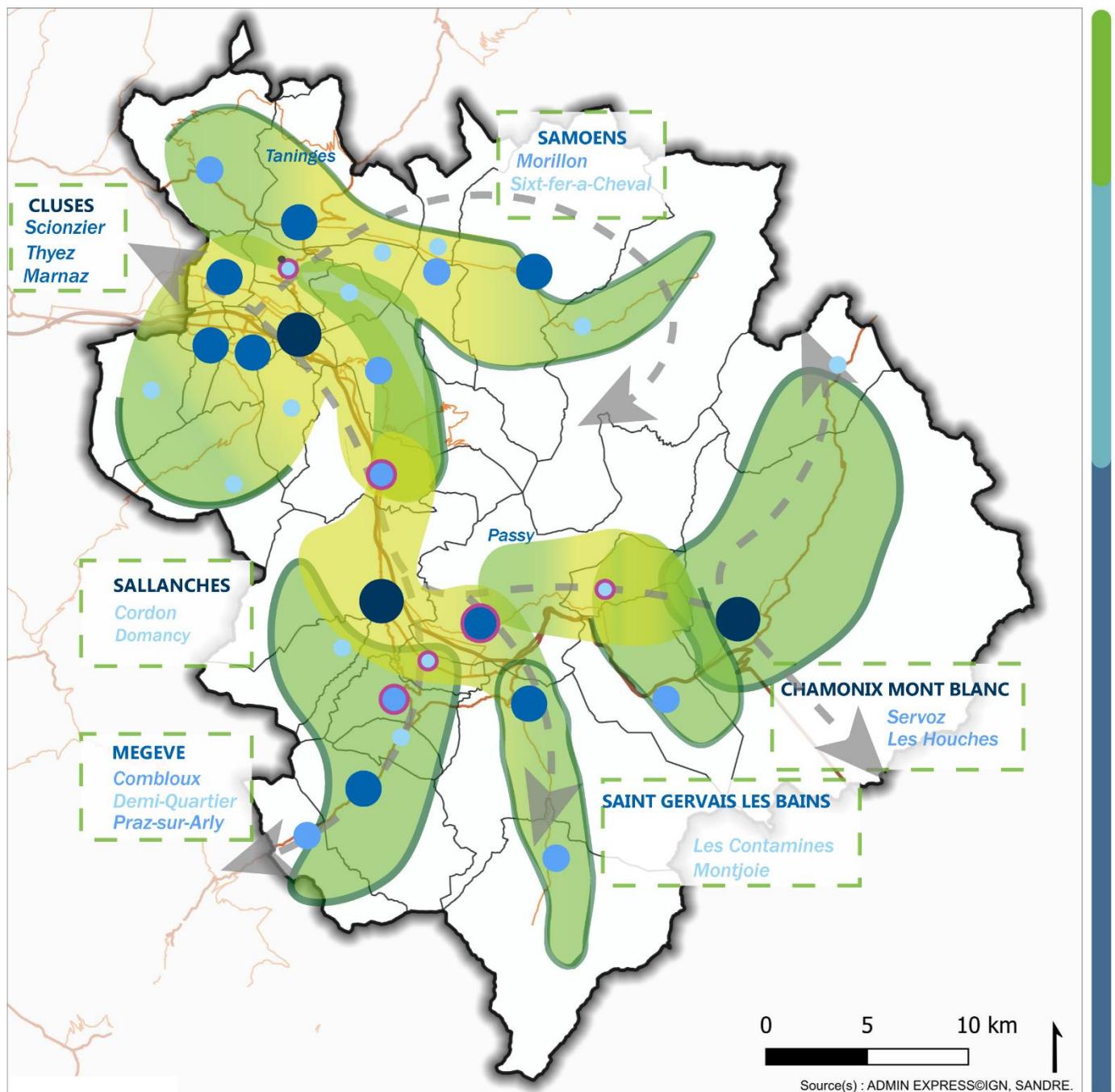
Ces communes de par leur position et/ou fonction ont des capacités d'accueil significatives et offrent un niveau de services et d'équipements qui relie les autres niveaux de polarités

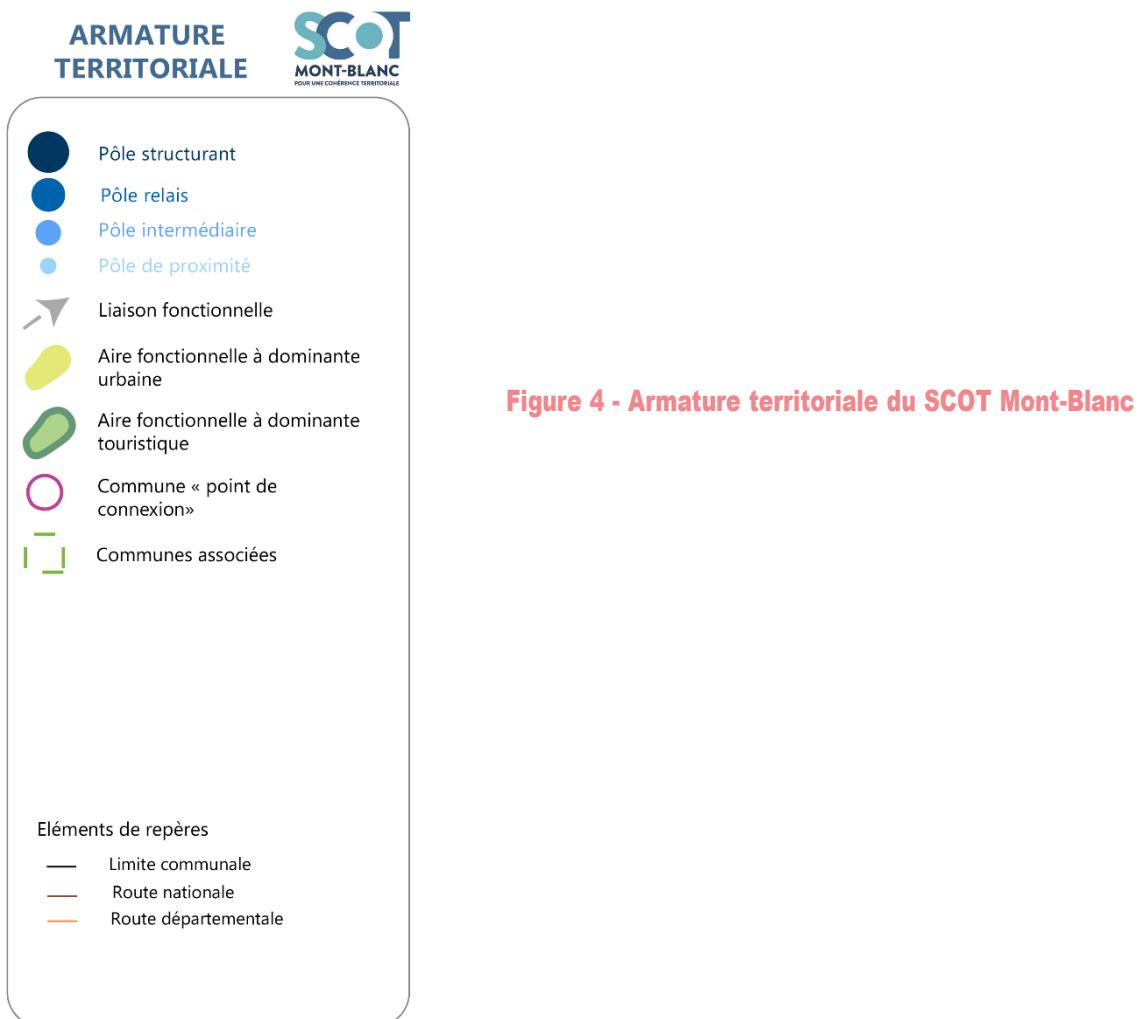
- o **LES POLES INTERMEDIAIRES** : Les Houches, Combloux, Arâches-la-Frasse, Magland, Praz-sur-Arly, Mieussy, Morillon, Les Contamines-Montjoie.

Situées au cœur d'un espace sous influence urbaine, ces communes offrent des services et équipements intermédiaires et jouent un rôle clé avec la commune de rang supérieur auxquelles elles sont associées.

- o **LES POLES DE PROXIMITE** : Cordon, Domancy, Châtillon-sur-Cluses, Demi-Quartier, Verchaix, Vallorcine, Le Reposoir, Saint-Sigismond, Nancy-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mont Saxonnen, Servoz, Sixt-Fer-à-Cheval

Ces communes disposent d'un niveau de services et d'équipements moins importants que les autres niveaux de polarités, mais jouent un rôle essentiel dans le maillage territorial.





1.1.2 - Maintenir les coupures urbaines, garantir la biodiversité du territoire et valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Il s'agit de maintenir la qualité des aménités rurales et de valoriser un « capital naturel, agricole, forestier et paysager » à la base de l'attractivité territoriale, du développement économique et de l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

- **VALORISER LES MILIEUX NATURELS** supports des fonctionnalités écologiques, forestières et environnementales

Les milieux naturels structurants pour le territoire sont les suivants :

- o Les espaces ouverts et semi-ouverts, composés d'espaces naturels et agropastoraux ;
- o Les espaces boisés, forêts et massifs structurants présents sur le territoire ;
- o Les milieux agricoles ;
- o Les milieux humides et aquatiques constitués des cours d'eau, des zones humides, lacs, rivières et de leurs milieux associés, ainsi que de leurs espaces de bon fonctionnement ;
- o Les espaces végétalisés urbains ou périurbains : parcs, haies, alignements, jardins, etc...

- **ASSURER LA PRESERVATION ET LA REMISE EN BON ETAT** de ces espaces et milieux ainsi que leur adaptation climatique, dans un réseau d'espaces naturels, agricoles et forestiers fonctionnels et cohérents :

- o Organiser un réseau écologique fonctionnel composé de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques constitutifs de la trame verte et bleue ;
- o Développer une attention particulière sur les milieux naturels en veillant notamment à contenir « la pression exercée » par les fréquentations touristiques et les activités de pleine nature en cohérence avec la préservation des espaces naturels ;
- o Structurer le développement du territoire autour de ces espaces afin d'assurer le « bon équilibre » durable entre ces milieux, le maintien ainsi que le confortement de leurs fonctionnalités écologiques et le développement des activités humaines.



1.1.3-Valoriser le cadre de vie paysager et le patrimoine naturel :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **PRESERVER LES PAYSAGES** remarquables et les espaces naturels
 - o Protéger et mettre en valeur les grands paysages emblématiques, notamment en intégrant la notion de co-visibilité ;
 - o Favoriser l'intégration paysagère des aménagements liés aux loisirs, au tourisme et aux grands événements sportifs et culturels, en domaine skiable, existants ou futurs.
- **PROMOUVOIR UNE URBANISATION COHERENTE** avec la dimension montagnarde et alpine du territoire :
 - o Limiter l'aménagement de grands massifs aux infrastructures structurantes pour son développement ;
 - o Définir des limites claires à l'urbanisation et gérer les transitions entre espaces bâtis et non bâtis ;
- **PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DU PAYSAGE** en valorisant les façades, en adaptant l'architecture aux spécificités locales, et en intégrant les espaces économiques et agricoles dans l'environnement naturel, tout en préservant le patrimoine bâti et en favorisant la requalification urbaine pour protéger les espaces naturels.
- **VALORISER ET PRESERVER** les patrimoines bâtis et culturels
 - o Prendre en compte la valorisation des vues sur le grand paysage et sur les éléments patrimoniaux dans les projets d'aménagement ;
 - o Mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti identitaire (cœurs historiques, habitat traditionnel, bâtiments publics, etc.), en assurant la réhabilitation des structures existantes, en facilitant la reconversion des sites économiques en fin d'activité, et en soutenant le renouvellement urbain des quartiers mixtes, tout en respectant les usages agricoles et en protégeant les monuments inscrits.

1.2 - MAINTENIR LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

CONSTATS

Au cours de la dernière décennie, le territoire du SCoT a gagné près de 4 000 habitants, atteignant aujourd'hui 117 411 habitants (INSEE, 2020). Cette dynamique démographique est principalement portée par le solde naturel (+0,41 % entre 2014 et 2020). Le solde migratoire, quant à lui, retrouve une dynamique positive (+0,07 %) après avoir été négatif pendant plusieurs années. Le territoire connaît également un vieillissement de sa population.

La population se concentre principalement au nord-ouest, au centre et au sud-est du territoire, notamment dans les communes limitrophes d'autres territoires. Cette concentration reflète une dynamique migratoire qui pourrait être atténuée par des stratégies ciblées.

Nombre d'habitants en 2021 :

- CC du Pays du Mont-Blanc : 45 310
- CC Cluses Arve et Montagnes : 46 778
- CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : 13 486
- CC des Montagnes du Giffre : 12 121

Afin de garantir la pertinence des projections démographiques à long terme, il est prévu de réaliser une réévaluation de ces données tous les 6 ans. Cette démarche permettra d'ajuster, si nécessaire, les prévisions en fonction des évolutions réelles du territoire, des dynamiques migratoires, et des politiques locales mises en place.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **LE TERRITOIRE DU SCOT MONT-BLANC DOIT VEILLER A MAINTENIR SA POPULATION** en offrant aux résidents permanents la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel.

Cela passe par une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins spécifiques du territoire, tant en termes de typologie que de modalités d'accès, avec une attention particulière portée aux logements à prix abordables (location et/ou accession sociale, logements intermédiaires, logements pour seniors).

• **POUR ASSURER UN EQUILIBRE TERRITORIAL SUR LE LONG TERME, LE TERRITOIRE DOIT ACCUEILLIR** près de 8 000 nouveaux habitants entre 2025 et 2045, soit une croissance démographique de +0,32 % par an.

Les élus expriment également **l'ambition d'accueillir des familles afin de renouveler la population**. Cela implique notamment un développement renforcé de l'emploi local, la préservation de la qualité des services, notamment en matière de mobilité, et le maintien de l'offre d'équipements de proximité, tout en veillant à ce que le territoire reste attractif pour les grands événements culturels et sportifs, qui peuvent aussi renforcer l'attachement durable au territoire.

1.3 - ASSURER UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE

PREAMBULE

Les dynamiques actuelles de l'immobilier soulèvent des enjeux cruciaux pour loger les actifs près des bassins d'emploi afin de limiter les déplacements et de renforcer l'habitat permanent. L'attractivité du territoire accentue la spéculation foncière, créant une concurrence entre résidences principales et secondaires, tandis que les villes de la vallée de l'Arve, historiquement industrielles, font face à une vacance de logements.

Pour assurer une cohérence territoriale, un rééquilibrage entre les fonctions touristiques et résidentielles est indispensable, notamment en améliorant l'accès au logement pour les résidents permanents. Cet accès est essentiel pour soutenir les activités économiques locales tout en garantissant un cadre de vie durable, répondant aux besoins sociaux et environnementaux.

L'adaptation du parc de logements doit viser une meilleure inclusion sociale et répondre aux exigences des actifs en termes d'infrastructures et de services. La réduction des résidences principales dans les zones touristiques complique le maintien des familles, ce qui pénalise les territoires en dehors des périodes de haute fréquentation.

Il est donc prioritaire de diversifier l'offre résidentielle pour les habitants permanents dans toutes les communes, y compris en montagne, et de rénover les logements à vocation touristique. L'accès au logement permanent doit devenir un pilier de la politique publique pour pérenniser une population stable et préserver la diversité sociale des territoires montagnards.

La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales de santé inclut l'amélioration de l'habitat social en développant des politiques de logements accessibles et de qualité pour les populations les plus vulnérables.

L'accès aux services publics est également crucial, en favorisant l'accès aux écoles, services sociaux, et soins de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

CONSTATS

En 2021, le parc de résidences principales est composé de plus de 65 % de logements collectifs et près de 56 % sont des grands logements de 4 pièces et plus, avec une majorité de propriétaires (61 %).

Dans le bassin de Cluses, les secteurs attractifs pour les familles et les jeunes se caractérisent par un foncier et un immobilier relativement plus abordables, ce qui accentue la pression sur les prix.

Les zones touristiques, telles que les stations, connaissent une forte activité de construction orientée vers les résidences secondaires, en contraste avec le profil sociodémographique local. Cette situation crée une concurrence entre résidences principales et secondaires et entraîne une perte de logements pour les habitants permanents. Parallèlement, les villes de la vallée de l'Arve, marquées par leur passé industriel, font face à une vacance de logements.

En 2021, le parc se répartit presque également entre résidences principales (46,3 %) et résidences secondaires (49,1 %), avec un faible taux de vacance (4,6 %).

On constate une augmentation continue du nombre de résidences secondaires, entraînant une diminution de la population permanente dans les stations, ce qui nuit à la vitalité économique hors saison.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Une des priorités du territoire est de reconstituer les éléments manquants d'un parcours résidentiel complet en développant une offre adaptée à la demande des jeunes, des jeunes couples, des familles, des personnes âgées indépendantes et/ou dépendantes, des ménages aux revenus modestes, des familles monoparentales, etc.

- **Une ambition démographique à soutenir par la remobilisation et la production de logements adaptés orientés majoritairement pour répondre au besoin des populations permanentes**

14 400 logements devront être mobilisés ou créés d'ici 20 ans, soit en moyenne 720 logements par an, pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire. Ces logements viseront à :

- accueillir une population nouvelle sur le territoire,
- accompagner le desserrement des ménages,
- rattraper le déficit structurel de logements constaté,
- améliorer la fluidité du marché des résidences principales,
- renouveler et adapter le parc existant (remobilisation des logements vacants, par exemple),
- répondre aux besoins en résidences secondaires.

L'objectif est que **trois quarts de ces logements environ répondent** prioritairement aux besoins des populations permanentes : accueil de nouveaux habitants, décohabitation, parcours résidentiels, besoins des jeunes actifs, rotations du marché.

La répartition de cette offre se fera selon la hiérarchie des polarités, afin de consolider l'organisation territoriale existante et de garantir un développement équilibré à l'échelle des 32 communes du territoire.

Au-delà de l'objectif quantitatif, il s'agira de répondre aux attentes des ménages :

- **MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES RESIDENCES SECONDAIRES** en fonction des différents niveaux de polarités et du rôle touristique de chaque secteur.
- **FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET GENERATIONNELLE** grâce à une diversification des types de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages : jeunes, actifs, familles, personnes âgées avec ou sans dépendances, toutes catégories socioprofessionnelles...
- **PERMETTRE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET INTERMEDIAIRES ABORDABLES** pour permettre aux résidents et nouveaux arrivants du territoire de se loger.
- **ACCOMPAGNER LE PARCOURS RESIDENTIEL DES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES**, permettant le maintien à domicile et renforçant le maillage d'hébergements pour personnes âgées à l'échelle du territoire.
- **FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT POUR LES SALARIES ET LES ETUDIANTS** à travers les différents plans locaux de l'habitat (logements abordables, mobilisation de logements vacants, réhabilitation).

AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESOURCES

ENJEUX DÉGAGÉS DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Développement économique et emploi :

- Maintenir et développer l'emploi sur le territoire, en particulier dans l'industrie, secteur identitaire.
- Diversifier l'emploi pour limiter la précarité, notamment en soutenant les filières locales.
- Favoriser la formation pour encourager la reconversion professionnelle et le maintien des jeunes sur le territoire.
- Agir sur la transmission des exploitations agricoles pour pérenniser le secteur.

Valorisation des ressources agricoles et forestières :

- Préserver les terres agricoles et forestières à forte valeur ajoutée.
- Développer des filières de transformation/commercialisation locales pour valoriser les produits agricoles (restauration collective, bois de construction).
- Permettre l'installation de nouveaux exploitants et l'accueil d'activités de transformation.
- Encourager des pratiques agricoles et sylvicoles durables et résilientes face aux changements climatiques.

Tourisme :

- Renforcer les équipements touristiques tout en limitant la précarité de l'emploi dans ce secteur.
- Requalifier les espaces publics dans les villages et aménager les départs de randonnées.
- Renforcer l'offre d'hébergement touristique en captant les lits non marchands et non commercialisés.
- Maîtriser l'impact des résidences secondaires et encadrer les résidences de tourisme pour préserver le tissu local.

Relocalisation et circuits courts :

- Favoriser le développement de filières courtes et responsables, gestionnaires de l'environnement.
- Encourager les débouchés locaux pour réduire les transports (approvisionnement local, circuits courts).
- Permettre la reconquête de friches en lien avec la gestion des risques et des espaces naturels.

2.1 - VALORISER LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES

PREAMBULE

Le territoire a connu deux périodes de prospérité successives. La première, liée à l'« or bleu » avec la houille blanche, a permis le développement d'industries de renom, notamment dans le domaine du décolletage. La seconde, liée à l'« or blanc », a profondément modifié et façonné l'identité du territoire grâce à l'attractivité internationale générée par les sports d'hiver.

La chaîne de valeur est un élément central de l'écosystème industriel de la vallée de l'Arve. Face aux enjeux climatiques, la consolidation de ce modèle économique nécessite une transition vers des approches hybrides combinant relocalisation, diversification industrielle, boucles circulaires locales et écologie industrielle. Pour assurer la résilience de la vallée, il est crucial de mettre en cohérence les projets territoriaux avec la diversité productive locale. L'économie de la vallée suit une double dynamique : soutenir l'industrialisation du territoire tout en contribuant à la souveraineté industrielle française et européenne. La labellisation « Territoire d'Industrie » par l'État reconnaît cette spécificité, mais ne suffit pas à répondre pleinement aux enjeux de relocalisation.

L'ancrage local de la filière du décolletage, à travers sa relocalisation au niveau européen, doit être renforcé tout en encourageant les entreprises à se diversifier vers d'autres secteurs. La reconversion du décolletage est essentielle pour aligner ses opportunités de développement avec les nouvelles filières industrielles, réduisant ainsi la dépendance à la sous-traitance dans l'automobile et l'aéronautique, particulièrement pour les moteurs thermiques.

L'industrialisation de la vallée est un levier clé pour adapter et renforcer la compétitivité du tissu économique local. La réindustrialisation devrait générer environ 750 emplois supplémentaires d'ici 2027-2030, impliquant un besoin accru de logements. Le secteur industriel est ainsi invité à s'orienter vers des pratiques plus durables et à soutenir les objectifs de l'industrie verte, qui sont particulièrement pertinents pour ce territoire.

Il est essentiel de renforcer la compétitivité des entreprises locales en optimisant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la distribution, en passant par la production et la commercialisation. Dans le contexte spécifique de la vallée de l'Arve, cela implique de soutenir l'innovation technologique, d'améliorer les processus de production et de consolider les réseaux de distribution. Les stratégies territoriales doivent ainsi s'adapter aux besoins des entreprises, en identifiant les opportunités et les obstacles, comme les difficultés de recrutement ou les besoins en formation, par le biais d'une écoute active des acteurs économiques. Cela peut prendre plusieurs formes, notamment des projets collaboratifs, des laboratoires communs, des formations et enseignements conjoints (stages, alternance), le transfert de technologie et l'innovation (licences, brevets, incubateurs, accélérateurs), ainsi que le conseil et l'expertise (consulting, conférences, séminaires, développement des talents et recrutement).

Pour pallier les tensions sur le marché de l'emploi dans les secteurs techniques, il est nécessaire de mettre en place des actions visant à attirer les talents, notamment via des programmes de formation adaptés, des partenariats avec les institutions éducatives ou des politiques destinées à améliorer la qualité de vie locale. Enfin, le développement de la compétitivité repose aussi sur une coopération accrue entre entreprises, centres de recherche et établissements d'enseignement, facilitée par la création de clusters ou de pôles de compétitivité qui encouragent le partage des ressources et l'innovation.

L'artisanat, tous corps de métiers confondus, est considéré comme un pilier de l'économie résidentielle. La préservation des savoir-faire traditionnels de même que le dynamisme des entreprises artisanales dans le secteur du bâtiment notamment sont un facteur déterminant pour la rénovation du bâti résidentiel.

CONSTATS

Le poids industriel de la vallée de l'Arve doit être pris en compte dans les orientations structurantes du SCoT. La vallée de l'Arve est la quatrième zone d'emploi la plus industrialisée de France, abritant notamment un pôle d'excellence mondial du décolletage ainsi que des entreprises de premier plan dans les secteurs mécanique et mécatronique. Cependant, la filière du décolletage reste très dépendante du marché automobile, en particulier de la motorisation thermique.

Par ailleurs, la vallée de l'Arve fait face à une concurrence en matière d'emploi, en particulier en raison de la proximité avec la Suisse. De plus, les difficultés de logement des employés limitent l'attractivité professionnelle, ce qui freine le développement des entreprises.

La mutation du marché du décolletage pourrait avoir un impact significatif en termes de perte d'emplois directs, avec 2600 emplois concernés à l'échelle nationale. Il est à noter qu'un emploi dans le décolletage génère entre 2 et 3 emplois indirects dans la vallée de l'Arve.

La pénurie de foncier et d'immobilier d'entreprise pénalise fortement la polarisation industrielle de la vallée de l'Arve. Les difficultés d'accès au foncier et à l'immobilier économique compromettent les capacités de développement des entreprises, notamment celles issues du site économique des Lacs de Thyez.

L'identification des friches industrielles à reconquérir, bien que peu nombreuses, ainsi que la gestion sobre du foncier économique, ne suffiront pas à répondre aux enjeux de relocalisation et de souveraineté industrielle. La présence de petits ateliers de décolletage en milieu urbain ne permet pas de répondre aux besoins d'accès à l'immobilier d'entreprise. La sanctuarisation d'une disponibilité foncière stratégique et la revitalisation des friches industrielles contribuent à cet objectif, bien que l'enjeu industriel dépasse l'échelle du territoire.

La compétitivité industrielle de la vallée de l'Arve, ainsi que le maintien et le développement de son tissu industriel, dépendent de l'existence d'infrastructures de transport performantes. Les espaces d'activités économiques dans les vallées de l'Arve et du Mont-Blanc sont bien situés, proches des nœuds routiers et autoroutiers, organisés en grappes le long de l'Autoroute A40. L'accès ferroviaire demeure cependant un sujet ambivalent.

Il est crucial d'évaluer comment l'intégration du Léman Express pourrait redistribuer ces opportunités économiques, favorisant potentiellement les zones urbaines et périphériques au détriment des secteurs ruraux.

Ces espaces sont souvent situés en périphérie des agglomérations ou en contact direct avec celles-ci. Leur implantation répond à des critères de sécurité et de desserte des entreprises. L'architecture de ces zones suit des logiques fonctionnelles et de rentabilité économique à court terme, avec souvent de grands parcs de stationnement en raison de l'absence historique de desserte par les transports en commun.

La place de l'économie résidentielle, qui dépend de la présence et de la consommation des résidents, inclut les services de proximité (commerces, santé, éducation), les loisirs, le tourisme, ainsi que les revenus liés aux retraites, à l'immobilier et aux transferts sociaux. Cette économie, ancrée dans le territoire et non délocalisable, dépend directement des populations locales et de leur pouvoir d'achat. Elle joue un rôle clé dans l'attractivité des territoires et renforce la qualité de vie des habitants.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **PRESERVER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE** en soutenant un aménagement équilibré qui favorise l'atteinte d'un objectif de création de 250 emplois supplémentaires par an, tout en renforçant les zones d'activités stratégiques.
- **SOUTENIR LA RESILIENCE ECONOMIQUE PAR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES** via l'accueil d'entreprises durables et innovantes dans des espaces adaptés, pour développer des filières génératrices d'emplois qualifiés.
- **VALORIZER LES METIERS DES FILIERES INDUSTRIELLES LOCALES** en mettant en avant les savoir-faire ancrés sur le territoire, grâce à une planification urbaine qui optimise les zones de production et d'échange.
- **STRUCTURER ET RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION QUALIFIANTE** à tous les niveaux, en créant des pôles de compétences intégrés dans le tissu urbain et adaptés aux besoins émergents de l'industrie, notamment en lien avec la décarbonation.

- **ACCOMPAGNER LA MONTEE EN COMPETENCE DES ACTIFS** en développant des infrastructures facilitant l'accès à la formation continue, tout en préservant les actifs qualifiés sur le territoire par un cadre de vie attractif et des services adaptés.

- **GERER LE TISSU MIXTE INDUSTRIES/URBAIN**, héritage du caractère industriel du territoire, notamment sur le bassin de Cluses et de Sallanches

Historiquement les ateliers de décolletage étaient situés dans le tissu urbain. L'adaptation des fonctionnalités du tissu mixte aux besoins des acteurs qui le compose constitue un enjeu fort du fait de l'imbrication de fonctions économiques et résidentielles.

- **DEVELOPPER ET ACCOMPAGNER LES FILIERES ECONOMIQUES D'AVENIR**

- o Développer les emplois urbains de services et de commerces pour répondre aux besoins des actifs présents et futurs, y compris dans les secteurs de l'aide à la personne ;
- o Maintenir les activités de l'artisanat et de la construction, notamment à travers la valorisation de la filière bois
- o Renforcer la vocation économique des ZAE locales, en lien avec l'industrie pour favoriser les activités productives non compatibles avec la vie urbaine.
- o Maintenir et développer l'agriculture et l'agropastoralisme existants en répondant à la demande croissante locale notamment au travers des circuits courts et des filières de transformation locales ;

- **ACCUEILLIR LA GRANDE MAJORITE DES EMPLOIS DANS LES CENTRALITES ET LES STATIONS**

- **CAPITALISER SUR L'ECOSYSTEME DES VALLEES DE L'ARVE ET DU PAYS DU MONT BLANC** en stimulant les échanges inter-entreprises mécaniques et en encourageant l'innovation dans les filières émergentes.

- **QUALIFIER ET REVALORISER LES ESPACES ECONOMIQUES EXISTANTS**, dans une logique de compétitivité de « corridor économique » (notamment dans les vallées de l'Arve, et du Pays du Mont-Blanc).

- **REQUALIFIER LES ZAE EXISTANTES, LES FRICHES INDUSTRIELLES**

- **FACILITER LE RENOUVELLEMENT DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE**, notamment à vocation artisanale par la mutation et l'adaptation des bâtis existants aux nouvelles activités économiques, ainsi que par leur densification.

- **OFFRIR DE NOUVELLES OFFRES FONCIERES ECONOMIQUES OU EN EXTENSION** en proposant des sites industriels de qualité

- **CREER DES ESPACES STRATEGIQUES ECONOMIQUES COMPLEMENTAIRES** à l'horizon 2045, pour renforcer l'excellence de production industrielle.

- **ORGANISER ET STRUCTURER LES ESPACES ECONOMIQUES** dans un schéma de l'immobilier économique afin de permettre le parcours résidentiel des entreprises.

- **REFORCER LA LISIBILITE DE L'OFFRE ECONOMIQUE** auprès des entreprises et améliorer son attractivité.

- **EXPLOITER LES OPPORTUNITES NUMERIQUES** en facilitant l'implantation de télétravailleurs ou la création de tiers lieux ou d'espaces de coworking dans les centres urbains et en renforçant les réseaux de communication.

- **TISSER DES PARTENARIATS** inter-entreprises, entre entreprises universités, centres de recherche, laboratoires de recherche

- **SOUTENIR L'ECONOMIE RESIDENTIELLE** avec notamment des opérations d'amélioration de l'Habitat, PLH, etc.

2.2 - VALORISER LA MONTAGNE EN TOUTES SAISONS

PREAMBULE

L'adaptation du modèle économique touristique passe par la création d'une nouvelle chaîne de valeur, capable de redéfinir un référentiel de développement générateur de richesses relocalisées et ancré dans le tissu local. Une telle transition requiert une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs locaux pour répondre de manière coordonnée aux évolutions climatiques et concevoir des solutions adaptées au contexte territorial. La réflexion autour de l'implantation de systèmes de transport aérien par câble, notamment dans le secteur du Grand Massif, doit impliquer activement les communes concernées, étant donné leurs compétences spécifiques en matière de gestion des remontées mécaniques.

L'introduction de ces nouveaux dispositifs doit être envisagée dans une perspective globale de développement territorial, associée à une stratégie de marketing territorial valorisant l'approche écoresponsable du territoire.

La stratégie de mobilité ne saurait se limiter à la modernisation des équipements existants, mais doit s'inscrire dans une logique plus ambitieuse d'amélioration des performances et de renforcement de la cohérence entre les infrastructures pour répondre efficacement aux besoins évolutifs du territoire. En intégrant ces orientations, le territoire peut non seulement répondre aux défis climatiques, mais aussi se positionner comme un acteur de référence dans le développement d'un tourisme durable et résilient.



CONSTATS

La qualité de vie du territoire et son positionnement géographique ont historiquement soutenu l'essor de l'économie touristique, mais ce modèle, largement dépendant de la saisonnalité, impacte profondément le fonctionnement du territoire. Les stations de ski sont particulièrement vulnérables aux effets du réchauffement climatique, ce qui met en péril un modèle économique fondé sur les remontées mécaniques et l'immobilier, actuellement en pleine phase d'adaptation, avec des disparités marquées d'une station à l'autre. Par ailleurs, le territoire présente un potentiel de développement intéressant pour les déplacements ferroviaires grâce au Mont-Blanc Express, qui relie Martigny à Chamonix, ainsi qu'à la réactivation de la ligne de train de nuit entre Paris et Saint-Gervais-les-Bains-le-Fayet, favorisant des liaisons interrégionales.

L'implantation de systèmes de transport aérien par câble pourrait également permettre un accès décarboné aux communes d'altitude, facilitant ainsi l'accessibilité aux destinations touristiques tout en renforçant l'image écoresponsable du territoire. Toutefois, il est indispensable de doter le territoire d'une connexion ferroviaire rapide et directe depuis la gare de Bellegarde jusqu'aux gares locales sans rupture de charge pour garantir une mobilité fluide et efficace. Cette amélioration des infrastructures de transport serait une condition sine qua non pour optimiser la mobilité régionale et renforcer l'attractivité touristique du territoire.

L'armature touristique du SCoT Mont-Blanc s'intègre de manière complémentaire à l'armature territoriale, enrichissant ainsi l'offre touristique en montagne tout au long de l'année. Cette armature doit soutenir les orientations stratégiques suivantes :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

• **AFFIRMER ET VALORISER L'ECONOMIE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.** La définition d'une armature touristique vise à valoriser la spécificité montagnarde tout en étant complémentaire de l'armature territoriale globale.

- o **REFORCER LE ROLE DES STATIONS DE MONTAGNE** en consolidant les pôles internationaux et intermédiaires tout en valorisant l'authenticité des stations villages pour diversifier l'offre touristique.
- o **DEVELOPPER LE TOURISME EN VALLEE** en soutenant l'attractivité des villages relais sur une offre touristique quatre saisons.
- o **PROMOUVOIR ET PERENNISER LA QUALITE DE L'OFFRE** à travers les labels et le classement des communes touristiques pour répondre aux attentes des visiteurs.

• **PERMETTRE LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE A TRAVERS L'AMENAGEMENT RAISONNE D'EQUIPEMENTS ET D'HEBERGEMENTS**, en lien avec les infrastructures existantes, tout en veillant à la complémentarité de l'offre et au respect des spécificités environnementales et paysagères.

• **COMPRENDRE LA DEMANDE ET ORIENTER LA POLITIQUE TOURISTIQUE**

- o **ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DIVERSIFIE** en valorisant les atouts locaux, le patrimoine, les savoir-faire et en intégrant des démarches écoresponsables.

• **DEVELOPPER LES COMPLEMENTARITES TOURISTIQUES AMONT-aval**

- o **ORIENTER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE** en équilibrant l'offre entre les pôles principaux et les vallées, tout en améliorant la qualité des hébergements et en répondant aux besoins de logement des saisonniers.

• **FACILITER LA MOBILITE TOURISTIQUE**, en renforçant le réseau ferroviaire existant et en améliorant l'offre ferroviaire dans l'objectif de rationaliser le bilan carbone global du territoire

• **ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE**

- o **DIVERSIFIER LES ACTIVITES**, services et hébergements avec les enjeux climatiques, notamment pour compenser le raccourcissement de la saison hivernale.

• **PERENNISATION DES EMPLOIS SAISONNERS**

- o **REFORCER L'ATTRACTIVITE DES ACTIVITES HORS-SAISON** et améliorer les conditions d'emploi pour faire de la montagne un espace de vie tout au long de l'année.

• **LIMITER L'IMPACT DES ACTIVITES TOURISTIQUES** sur les milieux naturels et les paysages ainsi que leur empreinte carbone, notamment en termes d'émissions de CO₂.

- o **AMELIORER LA GESTION DES SITES TOURISTIQUES** en diversifiant les activités et en adaptant les pratiques pour mieux concilier les usages et assurer la sécurité en montagne.

• COMPRENDRE LA DEMANDE ET ORIENTER LA POLITIQUE TOURISTIQUE

◦ **ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DIVERSIFIÉ** en valorisant les atouts locaux, le patrimoine, les savoir-faire et en intégrant des démarches écoresponsables.

• DEVELOPPER LES COMPLEMENTARITES TOURISTIQUES AMONT-aval

◦ **ORIENTER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE** en équilibrant l'offre entre les pôles principaux et les vallées, tout en améliorant la qualité des hébergements et en répondant aux besoins de logement des saisonniers.

• **FACILITER LA MOBILITE TOURISTIQUE**, en renforçant le réseau ferroviaire existant et en améliorant l'offre ferroviaire dans l'objectif de rationaliser le bilan carbone global du territoire

• ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

◦ **DIVERSIFIER LES ACTIVITES**, services et hébergements avec les enjeux climatiques, notamment pour compenser le raccourcissement de la saison hivernale.

• PERENNISATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

◦ **REFORCER L'ATTRACTIVITE DES ACTIVITES HORS-SAISON** et améliorer les conditions d'emploi pour faire de la montagne un espace de vie tout au long de l'année.

• **LIMITER L'IMPACT DES ACTIVITES TOURISTIQUES** sur les milieux naturels et les paysages ainsi que leur empreinte carbone, notamment en termes d'émissions de CO₂.

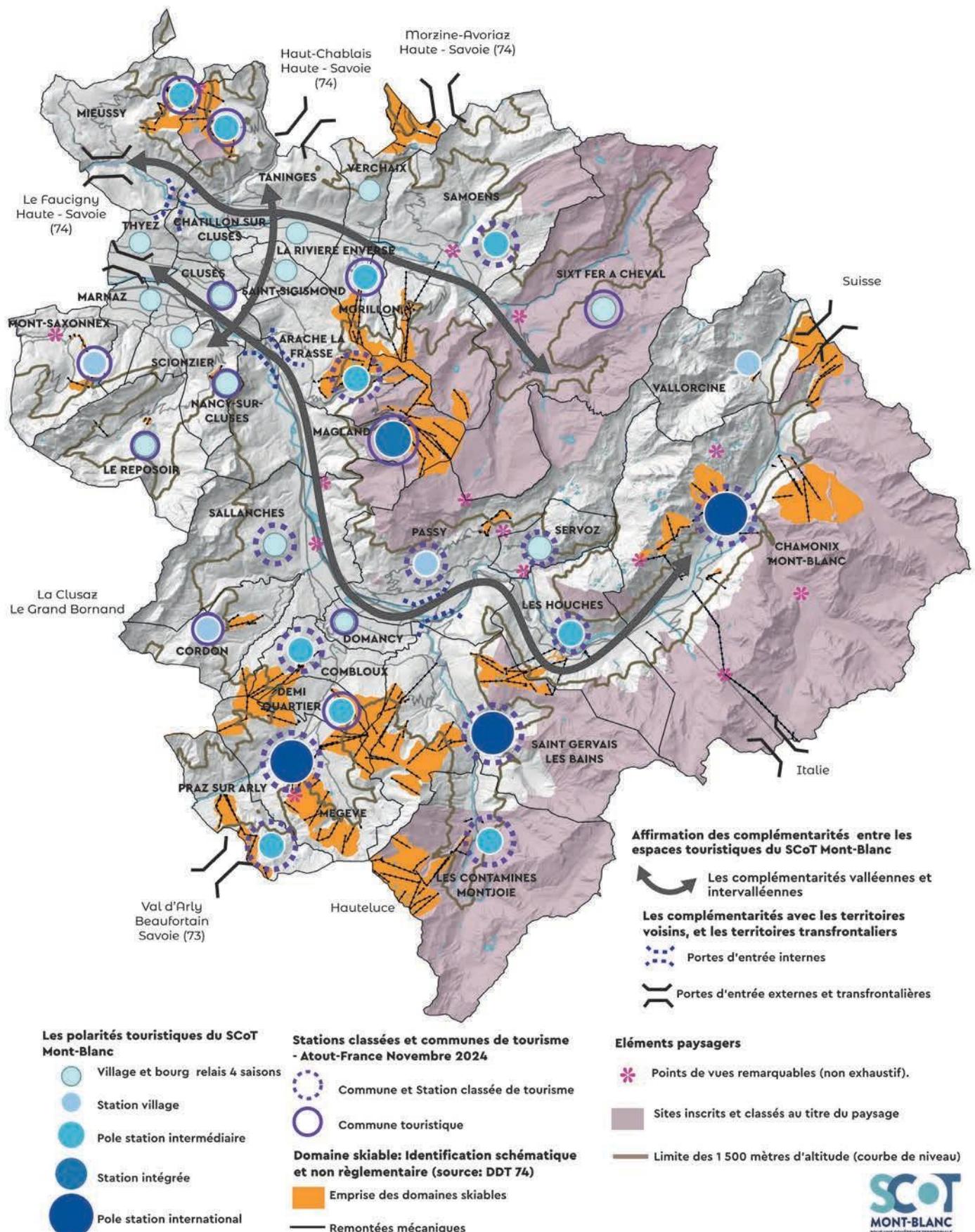
◦ **AMELIORER LA GESTION DES SITES TOURISTIQUES** en diversifiant les activités et en adaptant les pratiques pour mieux concilier les usages et assurer la sécurité en montagne.

Pour rappel:

Outre la hiérarchisation des polarités touristiques, le classement des communes et stations touristiques, réalisé en application du Code du tourisme (L 133-11 à L 133-16), a été mis en évidence sur la cartographie représentant cette armature.

La commune touristique...	La station de tourisme...
<ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre une politique de tourisme; • Offre des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente ; • Bénéficie de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose d'une capacité d'hébergement diversifié et de qualité destinée à une population non permanente ; • Met en place une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique ; • Montre son excellence en matière d'offre et d'accueil touristique : haut niveau de prestations et d'activités, animations touristiques et culturelles, activités physiques et sportives ; • Met en avant des ressources naturelles du site et du patrimoine; • Détient un office de tourisme classé ; • Facilite l'accès et la circulation dans la commune touristique ; • Dispose de commerces de proximité (services de restauration, commerces de bouche, un marché hebdomadaire, etc.).

AFFIRMER LES COMPLEMENTARITES TOURISTIQUES



2.3 - CONFORTER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN CENTRALITÉS/POLARITÉS

CONSTATS

L'organisation commerciale du territoire du SCoT se caractérise par un volume de commerces disproportionné par rapport au nombre d'habitants. Cette situation s'explique principalement par le rayonnement touristique du territoire.

En tenant compte de l'offre d'hébergements marchands et non marchands, le diagnostic montre que l'influence touristique fait mécaniquement passer le nombre potentiel d'habitants permanents de 116 000 à 275 000. L'offre commerciale est ainsi fortement marquée par les cafés, hôtels et restaurants. Toutefois, la diversité commerciale reste très significative grâce à la forte présence des secteurs liés à l'équipement de la personne et aux loisirs (équipements sportifs et de plein air).

L'offre commerciale traditionnelle (moins de 300 m²) reste majoritairement implantée dans les centres-villes, les villages et les quartiers. Les élus sont attachés au rôle du commerce en tant que levier de vitalité des cœurs de ville. Il est considéré comme essentiel d'éviter toute forme de dilution de l'activité commerciale à l'échelle de l'urbanisation des communes.

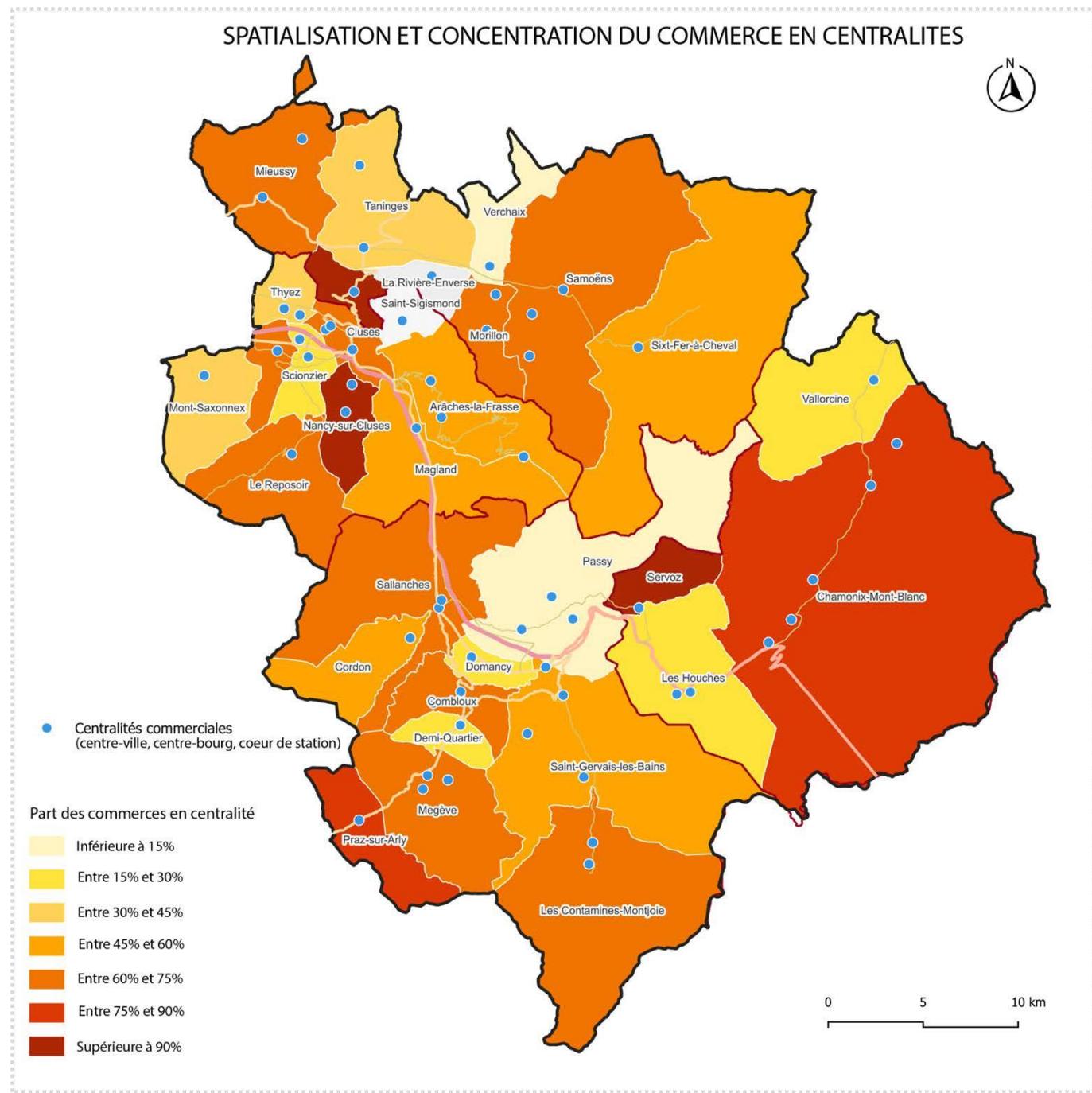


Figure 6 - Spatialisation et concentration des commerces en centralités

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **CONFORTER L'ACTIVITE COMMERCIALE** comme facteur de vitalité des centres-villes et centres-bourgs en intervenant sur tous les facteurs de commercialité
 - o **REVITALISER LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS** en soutenant le commerce local, en préservant le patrimoine commercial et en diversifiant les services pour créer des espaces attractifs et agréables à vivre.
- **OPTIMISER LA LOGISTIQUE URBAINE**
 - o **ANTICIPER L'EVOLUTION DES FLUX LOGISTIQUES EN CENTRES-VILLES** en adaptant les solutions de livraison pour réduire les impacts environnementaux et améliorer la qualité de vie urbaine.

2.4 - AMÉLIORER L'OFFRE COMMERCIALE EN PÉRIPHÉRIE

2.4.1 - Maitriser le développement commercial en périphérie

CONSTATS

Le commerce en périphérie a connu un rythme de croissance soutenu.

En 15 ans, la surface commerciale des grandes et moyennes surfaces a augmenté de 45 %, notamment dans les secteurs de la solderie et de l'équipement de la personne.

Bien que ce développement ait permis de rattraper un certain retard lié à la dynamique démographique et touristique, les élus souhaitent désormais ralentir cette progression en mettant l'accent sur un développement plus vertueux et qualitatif. Il est essentiel que les nouvelles zones commerciales et/ou extensions ne se substituent pas aux zones d'activités économiques et/ou artisanales existantes. De même, il est prioritaire que les commerces de proximité reconquiètent les centres-villes et les centres-bourgs.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **MAITRISER LE RYTHME DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL** en dehors des centres-villes et des centres-bourgs
 - o **ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DES ZONES COMMERCIALES EN PERIPHERIE** en privilégiant les secteurs bien connectés aux zones habitées, tout en limitant leur expansion pour préserver les espaces industriels et artisanaux, et en favorisant une certaine mixité d'usages sous conditions.

2.4.2 Améliorer l'image des espaces périphériques

CONSTATS

Dans un contexte de raréfaction du foncier, il existe des possibilités significatives d'optimisation. Ainsi, 42% des zones fonctionnent avec chaque magasin disposant de son propre parking, et 79% des zones commerciales ont une densité bâtie inférieure à 30%. Compte tenu de la vocation touristique du territoire, l'impact visuel des zones commerciales en entrée de ville n'apporte aucune valeur ajoutée à l'image du territoire. Cette situation contraste fortement avec les centres-villes et centres-bourgs, où les communes s'efforcent d'améliorer et de requalifier l'ambiance d'achat.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **ENGAGER UNE DEMARCHE VERTUEUSE DE REQUALIFICATION ET DE DENSIFICATION DES ESPACES COMMERCIAUX DE PERIPHERIE**
 - o **OPTIMISER L'AMENAGEMENT DES ESPACES COMMERCIAUX** en améliorant leur qualité urbaine, en réutilisant les friches existantes et en encadrant la création de nouvelles surfaces pour préserver l'équilibre avec le commerce de proximité.

AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

ENJEUX DÉGAGÉS DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Préservation des espaces naturels :

- Préserver les espaces agricoles et forestiers jouant un rôle dans les corridors écologiques.
- Maintenir les pratiques agricoles en lien avec l'ouverture des paysages et la préservation de la biodiversité.
- Intégrer les zones industrielles et commerciales dans une trame paysagère cohérente pour minimiser leur impact environnemental.

Gestion des risques :

- Adapter les pratiques agricoles aux contraintes environnementales (présence du loup, réchauffement climatique).
- Gérer les limites entre urbanisation et secteurs naturels pour éviter les phénomènes de mitage (haies, vergers).
- Préserver et valoriser les zones tampons pour limiter les impacts des risques naturels.

Adaptation au réchauffement climatique :

- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques.
- Favoriser la résilience des filières locales face aux changements climatiques (adaptation des essences forestières, pratiques agricoles).
- Diversifier les activités touristiques pour pallier la réduction de l'enneigement.

Mobilité durable :

- Promouvoir des alternatives à l'autosolisme pour réduire les émissions de CO2.
- Renforcer les infrastructures pour les modes actifs (vélo, marche) et pour le covoiturage.
- Optimiser la gouvernance de la mobilité pour une gestion cohérente et durable des transports.

Tourisme :

- Diversifier l'offre touristique pour s'adapter aux changements climatiques et proposer un tourisme 4 saisons.
- Intégrer les aménagements touristiques (pistes de ski, remontées mécaniques) dans le paysage pour réduire leur impact visuel.
- Renforcer l'offre d'hébergement touristique en captant les lits non marchands et non commercialisés.



3.1 - FAVORISER LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMES EN ESPACES NATURELS, AGRO- COLES ET FORESTIERS

PREAMBULE

Les aménités naturelles des territoires de montagne ont été mises au service de l'économie, notamment dans les domaines agricole, forestier, touristique et de production énergétique. Le changement climatique et les évolutions sociétales appellent à réexaminer les modalités de valorisation de ces aménités, sous l'angle de la solidarité territoriale et de la résilience, tout en maintenant une logique de production.

La structuration des filières agricoles locales, qu'il s'agisse de circuits courts ou de proximité, s'intègre pleinement dans un projet de protection des espaces agricoles à travers les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Ces initiatives visent à relocaliser la production et la consommation alimentaires en favorisant l'approvisionnement des restaurations collectives et des commerces en produits locaux. En valorisant les productions issues de l'agriculture de proximité, cette démarche contribue à préserver les terres agricoles, tout en renforçant la cohésion sociale et en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ce projet s'appuie sur la création de réseaux solides entre producteurs, transformateurs, et acteurs de la distribution pour structurer efficacement les chaînes d'approvisionnement. L'inclusion des « produits de montagne » dans les taux d'approvisionnement des restaurants collectifs, en tant qu'aliments durables et de qualité, s'inscrit également dans cette dynamique de protection et de valorisation des espaces agricoles montagnards.

Le SCoT doit adopter une approche de sobriété foncière, en cohérence avec la Loi Climat et Résilience du 21 août 2021, qui vise à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer la résilience face à ses effets.

CONSTAT

Entre 2008 et 2020, environ 500 hectares ont été consommés, soit une moyenne de 41,5 hectares par an. À l'échelle du SCoT et de ses 32 communes, la consommation foncière moyenne sur les 12 dernières années a été de 16 hectares par commune, soit en moyenne 1,3 hectare par an et par commune. La majorité de cette consommation foncière s'est faite en extension des enveloppes urbaines existantes.

Les prairies permanentes situées à proximité immédiate des zones bâties ont été particulièrement touchées, contrairement aux espaces naturels et forestiers. Les espaces agricoles représentent 86 % des surfaces consommées, contre 14 % pour les espaces naturels et forestiers.

Les communes les plus consommatrices de foncier sont aussi celles qui ont accueilli le plus de résidences secondaires, alors que les habitants permanents rencontrent des difficultés croissantes pour se loger. Une exception notable est Sallanches, qui a permis d'accueillir un grand nombre d'habitants permanents.

La construction de logements neufs est la principale source de consommation foncière, avec 314 hectares consommés au cours des 12 dernières années, soit plus de 26 hectares par an. Cela représente 63 % de la consommation foncière totale sur la période 2008-2020. Cette consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) comprend l'habitat permanent ainsi que les résidences secondaires.

Le foncier à vocation économique représente 51 hectares sur la période 2008-2020, soit 4,25 hectares par an. Cette consommation est concentrée principalement dans les zones d'activités économiques de la vallée de l'Arve.

D'après les données de l'Observatoire de la Consommation des Sols (OCS), les espaces agricoles sont les plus touchés par la consommation foncière. En effet, ces espaces, souvent situés au contact des zones bâties, en particulier dans la plaine, sont fréquemment soumis à des logiques d'urbanisme dites « au coup par coup », qui se sont intensifiées lors de la dernière décennie. Les prairies permanentes représentent 70 % des ENAF consommés, au profit de l'enveloppe habitat, soit 314 hectares, et 51 hectares pour les activités économiques.

Toutes les communes couvertes par le SCoT sont soumises aux dispositions de la Loi Montagne (loi n°85-30 du 9 janvier 1985 et loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016), codifiées aux articles L. 122-1 et suivants, et R. 122-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'application du **principe d'équilibre entre le développement et la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages se retrouve dans le fait de tendre vers une réduction de la consommation d'espace.**

Pour accompagner cette réduction du rythme de l'artificialisation des sols, il s'agit également de définir des modes d'aménager qualitatifs d'un point de vue environnemental, paysager et patrimonial, qui répondent pleinement aux particularités des communes :

• **PROTEGER DURABLEMENT LES ESPACES AGRICOLES, FORESTIERS ET NATURELS ET ORIENTER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SELON L'ARMATURE TERRITORIALE DEFINIE.**

L'application du principe d'équilibre entre le développement et la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages se retrouve dans le fait de tendre vers une réduction d'au moins 50% du rythme de consommation d'espaces agricoles et naturels constaté par rapport à la période de référence 2011-2021 entre 2021 et 2031 et tendre vers la zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Il s'agit de permettre à la fois de protéger durablement les espaces agricoles et naturels et d'envisager le développement du territoire selon l'armature territoriale définie.

Ces objectifs seront mis en œuvre selon un principe « d'intensification urbaine » constituant le défi de la lutte contre l'étalement urbain, mais également de la revitalisation des centres villes.

Il s'agit de repérer puis d'optimiser les espaces déjà urbanisés qui ont un fort potentiel au regard de leur proximité au centre-ville, aux équipements, aux espaces de nature, et desserte en transport.

Cet objectif, fixé par tranches de dix années, encadrera la réduction du rythme de consommation d'espaces et d'artificialisation des sols.

Le territoire s'inscrit pleinement dans la trajectoire nationale fixée par la loi Climat Résilience visant une réduction de 50% de la consommation passée à l'horizon 2030 avant d'arriver à terme en 2050, au Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Pour atteindre ces objectifs, le territoire devra respecter, sur une durée de 20 ans, les rythmes suivants par tranche de 10 ans :

- Consommation 2025-2035 : 127 ha soit une réduction du rythme de consommation d'espace de -69% comparativement à la période de référence ;
- Consommation 2035-2045 : 108 ha soit une réduction du rythme de consommation d'espace de -74% comparativement à la période de référence.

Les objectifs chiffrés de réduction associés à ces périodes sont déclinés et précisés dans le Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

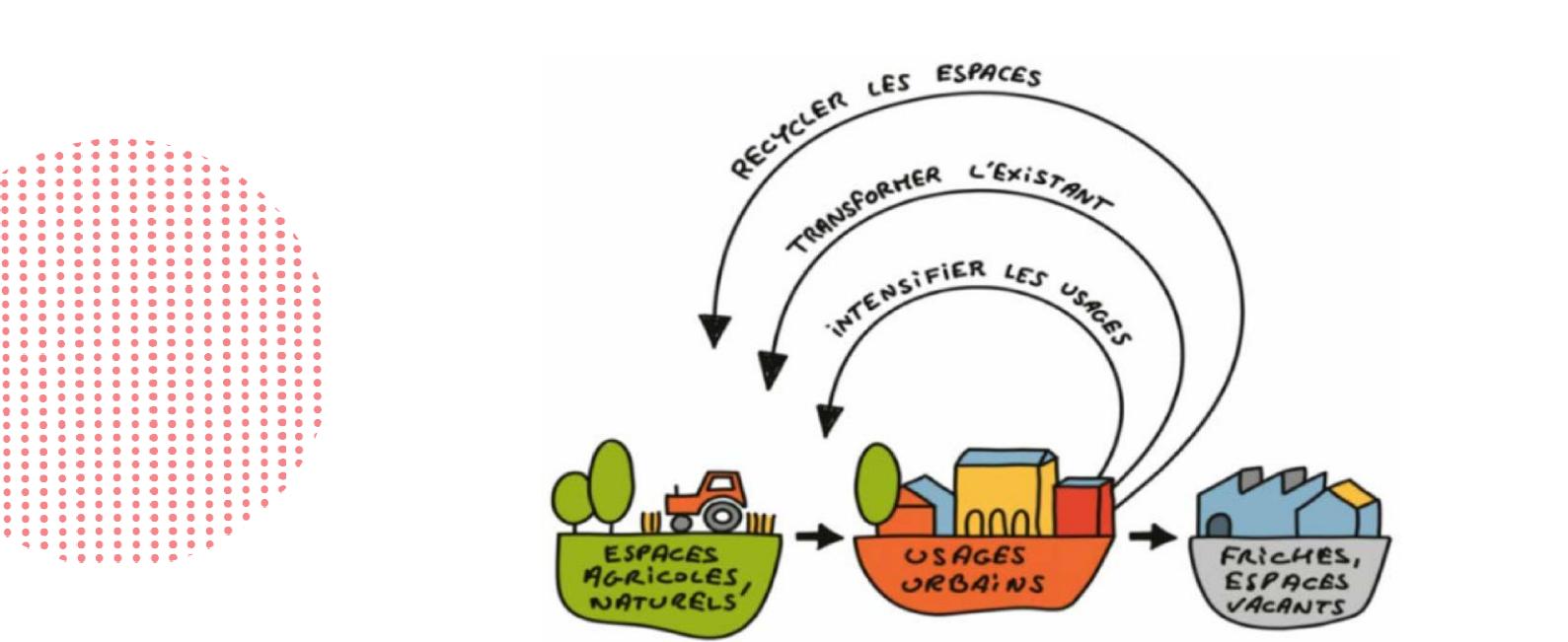


Figure 7 - Manifeste pour un urbanisme circulaire, Sylvain Grisot, Janvier 2021
(sur dixit.net)

• **PROMOUVOIR UNE DENSIFICATION ADAPTEE** aux spécificités territoriales, et différentes typologies villageoises

- o **PRODUIRE DES LOGEMENTS** en priorité au sein de l'enveloppe urbaine
- o **TRAVAILLER SUR UNE DENSITE DIFFERENCIEE** entre les communes et au sein des communes en tenant compte du contexte local.

• **REHABILITER LE PARC ANCIEN ET REINVESTIR LES CENTRES-BOURGS/POLARITES/STATIONS**

- o **PRIVILEGIER LA RENOVATION** des logements existants, leur requalification et leur réinvestissement
- o **RESORBER LA VACANCE** ;
- o **FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN**, la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centres urbains, notamment des espaces publics ;
- o **CAPITALISER SUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN** des tissus mixtes des villes.

• **FAVORISER LA RECONVERSION DES FRICHES URBAINES ET INDUSTRIELLES.**

• **ENCOURAGER LA DESIMPERMEABILISATION** des espaces déjà urbanisés.

• **PORTER UNE REFLEXION SUR LA RECONNAISSANCE DES SOLS** comme véritable ressource territoriale vectrice de l'attractivité du cadre de vie, fondation de toutes les composantes naturelles des paysages et des écosystèmes, et support d'activités économiques :

- o **MIEUX COMPRENDRE ET PRESERVER LES ESPACES NATURELS** en protégeant les sols essentiels pour les activités agricoles et forestières.

3.2 - DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE MOBILITÉ DURABLE, FLUIDE, CADENCÉ, RÉPONDANT AUX BESOINS DES USAGERS.

PREAMBULE

Les enjeux de mobilité pour les résidents principaux et secondaires, ainsi que pour les touristes, sont des enjeux locaux qui peuvent résoudre les difficultés quotidiennes pour la desserte du premier ou du dernier kilomètre.

Il est important de souligner la nécessité de prolonger les initiatives par un schéma de mobilité plus global à l'échelle du bassin de vie.

Parmi les outils mobilisables, les ascenseurs valléens sont un moyen de transport par câble reliant le bas d'une vallée à une localité en altitude, généralement une station de sports d'hiver, mais aussi des villages ou hameaux d'altitude. Prenant la forme de télécabines, téléphériques ou funiculaires, les ascenseurs valléens constituent une alternative écologique à la route, notamment en période de forte fréquentation hivernale.

Reconnu comme une Unité Touristique Nouvelle (UTN) structurante, les ascenseurs valléens doivent être planifiés à l'échelle du SCoT. Ces équipements peuvent offrir un avantage concurrentiel au territoire, engagé dans une transition vers un modèle de montagne plus durable.

CONSTATS

Le secteur des transports représente 26 % de la consommation d'énergie du territoire et 37 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote, sont en grande partie imputables au secteur des transports (trafic routier).

L'organisation du territoire du SCoT est contrainte par son relief. Les principales infrastructures de transport se trouvent dans les zones les moins contraignantes du relief, c'est-à-dire dans les fonds de vallée. L'Arve joue ainsi le rôle de colonne vertébrale, puisque l'autoroute A40 du Mont Blanc, la route nationale 205, la départementale 1205, ainsi que la ligne de chemin de fer suivent son tracé.

Ces infrastructures constituent les principaux points d'accès du territoire, supportant d'importants flux, et doivent accueillir quatre types de déplacements :

- Les déplacements résidentiels internes au territoire (migrations pendulaires, déplacements des habitants pour accéder aux services, etc.) ;
- Les déplacements domicile-travail en direction de Bonneville et de la vallée de l'Arve, des agglomérations, et du Grand Genevois ;
- Les flux touristiques vers les stations et principaux sites ;
- Le trafic de transit de marchandises et de voyageurs vers le tunnel du Mont Blanc.

Le territoire du SCoT Mont-Blanc est confronté à des défis de mobilité en raison de son relief, de la diversité de ses activités économiques et de sa situation frontalière. Si 81 % des actifs travaillent au sein du périmètre, certains secteurs, comme Cluses Arve et Montagnes et les Montagnes du Giffre, enregistrent jusqu'à 30 % de travailleurs hors zone. Les déplacements se font majoritairement en voiture, tant pour les trajets intercommunautaires que pour les flux touristiques saisonniers, ce qui génère des points de congestion sur les routes principales et impacte la qualité de l'air.

L'offre de transport en commun est inégalement répartie, avec une meilleure desserte dans la vallée de l'Arve par rapport aux zones d'altitude. Les solutions alternatives (autopartage, covoiturage, transport à la demande) n'ont pas la capacité de répondre efficacement aux besoins des familles et salariés en termes de fréquence et de couverture. Le réseau ferroviaire, malgré son potentiel, est pénalisé par des temps de trajet longs, des ruptures de charge et des fréquences insuffisantes. Enfin, bien que le développement des modes actifs soit encouragé, leur usage reste marginal au quotidien.

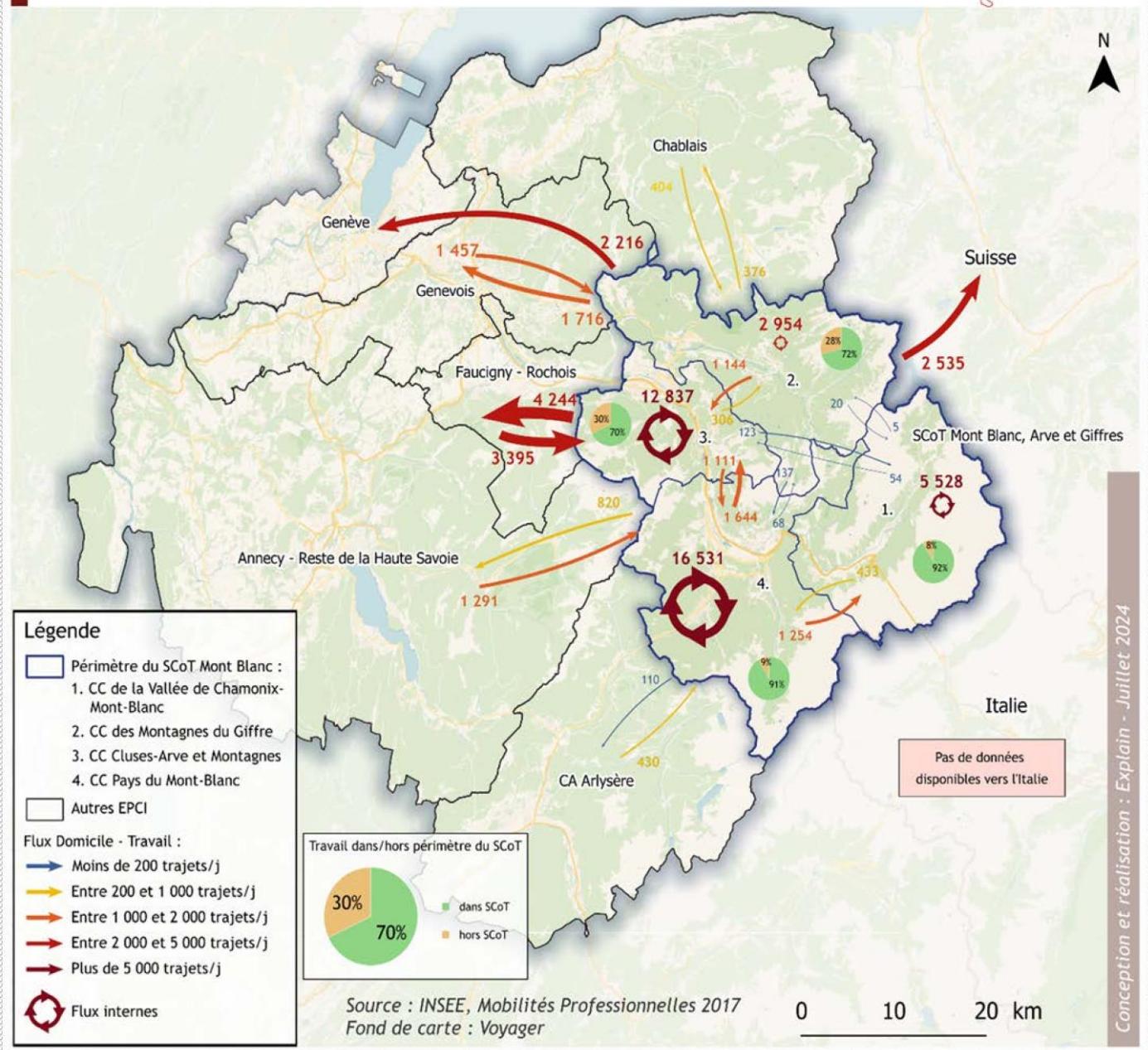


Figure 8 - Flux domicile-travail au sein du territoire du SCoT Mont-Blanc



Il ressort deux grands enjeux d'organisation des mobilités à l'échelle du SCoT :

1. COMPETENCE EN MATIERE DE MOBILITES : Avec deux communautés de communes disposant de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et deux autres où la Région est AOM locale, la question de la gouvernance des mobilités à l'échelle du SCoT se pose. Il apparaît nécessaire de déterminer le périmètre adéquat pour organiser les mobilités sur le bassin de vie, assurer la cohérence des offres et des services, les harmoniser, et influencer d'autres partenaires.

2. OFFRES ET SERVICES DE MOBILITE : Le territoire est fortement marqué par l'afflux de touristes, pour lesquels - tout comme pour les résidents, les entreprises, etc.- des solutions de mobilité doivent être apportées. Les besoins de ces différents publics, ainsi que leurs temporalités et saisonnalités, varient.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

• ORGANISER LA COHERENCE ET LES CONTINUITES DES OFFRES DU BASSIN DE MOBILITE

- o **CONSTRUIRE UN SCHEMA DES MOBILITES** à l'échelle du SCoT pour s'affranchir des limites administratives et construire des systèmes de mobilité cohérents et articulés ;
- o **DEVELOPPER DES SYSTEMES DE MOBILITE** qui répondent à la fois aux besoins des touristes et des résidents Les ascenseurs valléens, par câble et par rail, dont la pertinence réside dans leur capacité à offrir un transport durable et faible en émission contribuent à une meilleure gestion du trafic routier.
- o **ORIENTER L'URBANISATION** dans les secteurs desservis par les transports en commun et modes actifs.

• DEVELOPPER ET ENCOURAGER LA MOBILITE DURABLE

- o **ENCOURAGER DES MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE** en développant les infrastructures cyclables et piétonnes, en renforçant l'offre de transports en commun, et en valorisant des solutions de mobilité durable comme le covoiturage pour réduire les émissions polluantes.

• ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DECARBONNEE

- o **ENCOURAGER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS.**

• DESENCLAVER LES VALLEES

 en adaptant les offres du bassin de mobilité aux spécificités des territoires

- o **STRUCTURER L'OFFRE DE MOBILITE** en facilitant l'accès au train, en renforçant l'intermodalité, en développant des solutions adaptées aux spécificités locales, et en améliorant les connexions transversales pour mieux relier les territoires.

• FAVORISER L'USAGE DES OFFRES DE TRANSPORTS EXISTANTES

 par le renforcement de l'intermodalité et de la multi modalité, un maillage cohérent du territoire avec des stations de ravitaillement multi énergies

- o **REFORCER L'ATTRACTIVITE DES TRANSPORTS EN COMMUN** en améliorant les fréquences et le temps de parcours, tout en développant des services de transport à la demande et des infrastructures favorisant l'intermodalité.

3.3 - RÉDUIRE LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

3.3.1 - Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

PREAMBULE

La gestion des risques naturels et industriels inclut des mesures pour prévenir et gérer les risques d'inondation, de séismes, ou d'accidents industriels, notamment dans les zones à risque.

L'adaptation au changement climatique est également prise en compte, en mettant en œuvre des stratégies pour protéger la population des effets du changement climatique, tels que les vagues de chaleur, les inondations, les glissements de terrain, ou l'émergence de nouvelles maladies.

Le SCoT intègre le bassin versant de l'Arve, ainsi que les bassins versants des cours d'eau de la Communauté de Communes du Genevois, affluents du Rhône, le bassin versant français de l'Eau Noire sur la commune de Vallorcine, le bassin versant d'Arly. La protection des ressources en eau est cruciale, en veillant à une gestion durable des nappes phréatiques et à la qualité des réseaux d'assainissement pour éviter la pollution des eaux. La prévention des maladies liées à l'eau est également essentielle, notamment dans les zones rurales, en s'assurant de la qualité des eaux.

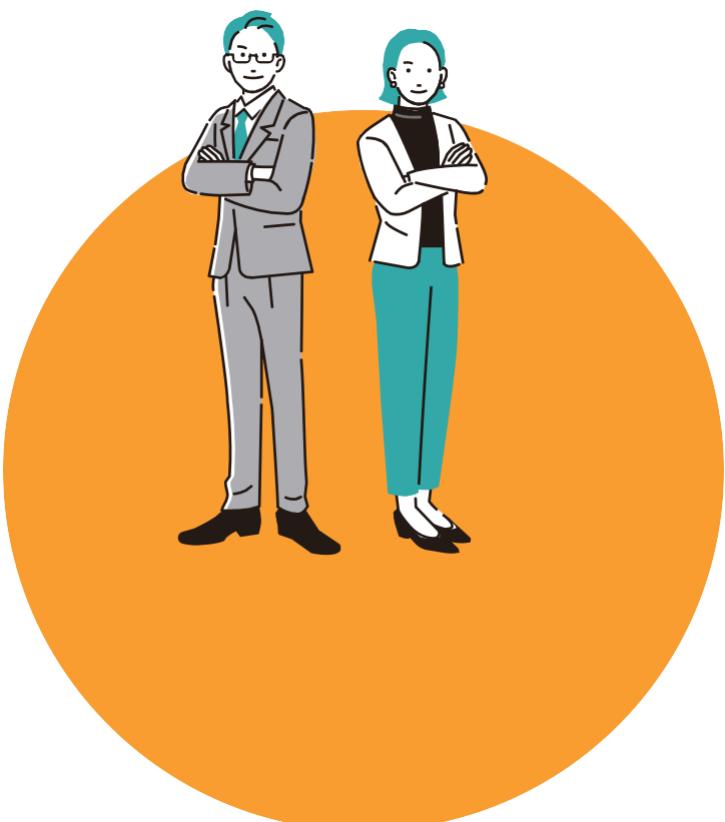
CONSTATS

Le changement climatique est en cours. À l'horizon 2035, les températures estivales pourraient augmenter de 1,5 à 2°C, ce qui rendra le territoire plus vulnérable.

Les impacts se manifesteront de diverses manières, notamment sur les activités agricoles et forestières, les activités touristiques hivernales, la biodiversité, ainsi que sur les risques de surmortalité en période de canicules. En outre, les risques naturels futurs tels que l'augmentation de l'instabilité des versants (liée au dégel du permafrost), l'effondrement et la rupture des glaciers, les crues, les laves torrentielles, les risques accrus d'avalanches en altitude, et les mouvements de terrain pourraient également s'intensifier.

Le SCoT vise à développer un territoire résilient face aux aléas et aux risques, notamment ceux liés aux inondations. Il s'efforce d'anticiper les évolutions climatiques et de s'y adapter en encourageant des formes urbaines mieux adaptées (végétalisation, noues rafraîchissantes, conception bioclimatique des bâtiments, etc.), tout en tenant compte de la disponibilité des ressources en eau dans les futurs projets d'urbanisme.

La gestion des déchets est également un enjeu crucial pour le territoire du SCoT. Cette action vise à minimiser l'impact environnemental par le recyclage et le tri, tout en favorisant l'emploi local dans le secteur de la gestion des déchets et de l'économie circulaire. Une attention particulière doit également être portée au traitement



collectif des bio déchets.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **REDUIRE ET PREVENIR LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS** face aux risques naturels, en anticipant les évolutions climatiques
 - o **ASSURER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE** sans exposer davantage les nouvelles populations ;
 - o **REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE** dans les zones sensibles, en s'appuyant sur les données et informations existantes ;
- **ASSURER UN DEVELOPPEMENT COHERENT** avec les ressources et le cycle de l'eau du territoire :
 - o **REDUIRE L'IMPERMEABILISATION** des sols et préserver les zones humides ainsi que les espaces naturels existants.
 - o **OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU** en améliorant les réseaux et en garantissant la disponibilité de la ressource en eau potable compatible avec les besoins.
- **LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR**
 - o **PROMOUVOIR DES AMENAGEMENTS URBAINS INTEGRANT LA BIODIVERSITE** et des solutions architecturales adaptées.
 - o **CREER ET VALORISER DES ESPACES VERTS** pour améliorer le cadre de vie et offrir des lieux de détente et de loisirs aux habitants.
- **AMELIORER LA VALORISATION DES DECHETS** et favoriser le développement de l'économie circulaire en faisant des déchets une ressource
 - o **REFORCER LA GESTION DURABLE DES DECHETS** en soutenant le tri, la collecte, le recyclage local et le développement d'activités de valorisation.
 - o **OPTIMISER LA GESTION DES DECHETS INERTES** en promouvant des solutions de réemploi et de recyclage local, afin de limiter l'enfouissement et de réduire l'empreinte écologique du territoire.

3.3.2 - Eviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

PREAMBULE

La qualité de l'air, enjeu majeur pour l'amélioration de la santé publique, peut être améliorée en réduisant la pollution atmosphérique grâce au développement des transports en commun, à la promotion des modes de déplacement doux comme la marche et le vélo, et en diminuant la dépendance à la voiture individuelle.

Les Communautés de Communes participent activement à cette démarche en mettant en place des politiques d'aides directes, notamment pour soutenir l'installation d'équipements limitant les émissions de particules polluantes, et en subventionnant l'acquisition de véhicules électriques. Ces initiatives sont complétées par le lancement de l'Institut éco-citoyen dans le Pays du Mont-Blanc, dont la mission est de mobiliser la population et les acteurs locaux autour de bonnes pratiques environnementales. L'analyse scientifique est au cœur de la décision politique.

CONSTATS

La maîtrise de l'énergie et les réductions des consommations d'énergies fossiles ont des répercussions positives sur les émissions de polluants atmosphériques. Si l'on applique les objectifs de réduction du « plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques » (PREPA) et du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve sur le territoire du SCoT, à l'horizon 2050 :



Réduction des émissions

- 30% de PM10**
- 33% de PM2,5**
- 24% de Nox**

En réduisant les consommations d'énergie (notamment de combustibles fossiles) et agissant sur le secteur agricole en accompagnant aux changements de pratiques agricoles, le scénario de transition territorial retenu contribue directement à l'amélioration de la qualité de l'air. Ainsi, les objectifs spécifiques par secteur joueront un rôle clé dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **COORDONNER LES EFFORTS A TRAVERS DES INITIATIVES** collectives en s'appuyant sur les travaux du **PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE** pour mettre en œuvre des actions concrètes.
- **AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE** des bâtiments en rénovant le parc existant et en adoptant des normes plus strictes pour les nouvelles constructions.
- **REDUIRE LES EMISSIONS POLLUANTES** dans les différents secteurs (agriculture, résidentiel, transport, industrie) en adaptant les pratiques agricoles, modernisant les systèmes de chauffage, et favorisant les carburants propres et les modes de transport alternatifs.

3.4 - METTRE EN ŒUVRE UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUSE ALIGNÉE

PREAMBULE

Le territoire s'est fixé comme objectif de réduire sa consommation d'énergie de 48% d'ici 2045 par rapport à 2012 et d'atteindre une production d'énergie renouvelable locale suffisante pour couvrir l'ensemble de ses besoins en énergie.

Cette ambition s'inscrit dans le prolongement des PCAET mis en œuvre.

3.4.1 - Poursuivre le développement des EnR&R

CONSTATS

Le format du mix énergétique demeure une constante. La production d'énergie renouvelable dominée par l'hydroélectricité est en hausse régulière.

En 2021, les énergies renouvelables (EnR) couvrent 63% de la consommation d'énergie soit 2180 GWhs. La production EnR est dominée par l'hydroélectricité (86 % de la production totale) et est plus élevée que dans les territoires comparables (19 MWh/hab. contre 6 MWh/hab. en Auvergne-Rhône-Alpes, et 5 MWh/hab en Haute-Savoie).

Le potentiel de développement des énergies renouvelables varie d'une intercommunalité à l'autre selon les contextes (par exemple le bois pour la CC des Montagnes du Giffre ou le photovoltaïque sur des bâtiments industriels pour la CC Cluses Arve et Montagnes.).

La stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables est ainsi à adapter à l'échelle du SCoT et également au niveau de chaque intercommunalité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **DEVELOPPER UN MIX ENERGETIQUE DIVERSIFIÉ** en activant les différentes filières d'énergie présentes sur le territoire (hydroélectricité, géothermie, bois, solaire, méthanisation) tout en respectant les paysages et les milieux naturels.
- **OPTIMISER LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR** en mutualisant les besoins grâce aux réseaux de chaleur, en valorisant la chaleur fatale des installations existantes, et en développant des partenariats pour la géothermie.
- **SOUTENIR LES ENERGIES LOCALES EN STRUCTURANT LA FILIERE BOIS** et en promouvant l'installation de panneaux solaires sur des surfaces déjà aménagées.
- **FACILITER L'INTEGRATION DES EnR** dans les projets d'aménagement et le bâti

3.4.2 - Un territoire sobre et performant

CONSTATS

Les bâtiments résidentiels et tertiaires consomment beaucoup d'énergie et émettent des émissions de gaz à effet de serre, en raison de la vétusté du parc de logements et de l'utilisation de modes de chauffage carbonés (fioul/gaz). Il s'agit de rechercher une réduction des consommations énergétiques et émissions de GES dans les secteurs résidentiel et tertiaire (par la construction et rénovation performante des bâtiments, la sobriété et l'utilisation d'énergies renouvelables), dans les déplacements (par la pratique des modes actifs et transports collectifs).

La consommation d'énergie est dominée par le résidentiel (39 %) et le tertiaire (23 %), expliquée en partie par l'ancienneté du parc de logements.

Les émissions de GES dans les bâtiments résidentiels et tertiaires sont principalement liées à la consommation d'énergies fossiles pour le chauffage (fioul/gaz).

Les émissions de polluants atmosphériques notamment les Composés Organiques Volatiles sont en grande partie imputables aux bâtiments résidentiels et tertiaires.

Le Fond Air Bois Energies Renouvelables, dispositif du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve a permis une amélioration de la qualité de l'Air. Ce dispositif doit se poursuivre. De même qu'il est attendu une capitalisation des travaux du PPA.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le SCoT fixe ainsi pour objectif d'encourager un habitat plus économe en énergie, tant pour les bâtiments existants que futurs, de faciliter l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements existants et le développement de logements faiblement consommateurs d'énergie voire producteurs d'énergies.

Plusieurs objectifs concourent à l'atteinte de cette première orientation stratégique.

- **PROMOUVOIR DES BATIMENTS SOBRES** et économies en énergie (nouvelle construction ou rénovation)
- **INCITER LA REHABILITATION DU PARC ANCIEN** avec l'objectif de tendre vers le respect de la réglementation thermique 2020.
- **ENCOURAGER LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS NEUFS PERFORMANTS.**
- **ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER LE SECTEUR RESIDENTIEL, ET TERTIAIRE.**

3.5 - ADAPTER LES DOMAINES SKIABLES AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET SOCIÉTAUX

PREAMBULE

Certaines activités touristiques, caractérisées par leur saisonnalité, et liées aux spécificités montagnardes du territoire, offrent des complémentarités, notamment en termes d'emploi.

La présence de domaines skiables de renommée internationale et les activités de pleine nature sont des facteurs d'attractivité économique dont il faut accompagner les évolutions.

Il est admis que le modèle économique des stations de ski est fortement affecté par le changement climatique. La diminution de l'activité ski et le besoin de renouvellement croissant du patrimoine immobilier des stations peut fragiliser l'équilibre financier de l'exploitation des remontées mécaniques. L'adaptation du modèle des stations de ski en faveur d'un modèle de station de montagne est donc déjà engagée à travers une diversification et une relocalisation de la chaîne de création de valeur.

Pour autant assurer l'ancrage de la filière tourisme dans les territoires reste prioritaire comme la consolidation de relais de développement hors tourisme.

Les domaines skiables doivent s'adapter aux changements climatiques pour maintenir leur attractivité. Avec la diminution globale des chutes de neige et des saisons de ski plus courtes, l'adaptation passe par la diversification des activités proposées et l'amélioration de l'attractivité touristique tout au long de l'année.

L'objectif est de rester compétitif et de répondre aux attentes des visiteurs en quête d'authenticité et de respect de l'environnement.

Assurer des retombées du tourisme sur l'économie locale demeure un objectif à poursuivre pour garantir l'adhésion des habitants à la poursuite du développement du tourisme. Il en est de même pour maintenir des emplois qualifiants et gratifiants. Les stations de ski, en adoptant une approche proactive, peuvent relever les défis du changement climatique en renforçant leur ancrage local pour limiter l'évasion de la demande. Face à la diversité des vulnérabilités, il n'existe pas de modèle unique de transition. Chaque station doit donc définir son propre positionnement et élaborer des actions adaptées, intégrées dans une stratégie territoriale globale de réponse au changement climatique.

Cette stratégie, fondée sur des études d'enneigement basées sur des données scientifiques partagées, doit encourager la complémentarité entre stations, valoriser leurs atouts et éviter la surenchère de projets non durables. Avec l'accélération des effets du climat, l'impact sur l'emploi doit être anticipé, en revisitant les référentiels de formation pour accompagner la diversification et la reconversion des professionnels.



Les mutations attendues impliquent d'imaginer de nouvelles trajectoires professionnelles axées sur des activités alternatives au ski, en s'adaptant à une montagne plus durable. La pluriactivité saisonnière doit être encouragée pour assurer des emplois diversifiés tout au long de l'année. Cela nécessite un accompagnement solide, des formations adaptées, et l'implication de tous les acteurs pour garantir le maintien et l'attractivité de la main-d'œuvre en montagne.

CONSTATS

Les données météorologiques (source : ORCAE) montrent une augmentation des températures annuelles maximales (+ 2,3°C) et du nombre de journées estivales où la température maximale dépasse +25°C (+ 14 jours en moyenne) entre 1951 et 2021.

Entre le 20 décembre et le 20 mars, les températures hivernales ont augmenté de 1,1°C en 70 ans. Durant cette période, le nombre de jours de gel annuel a diminué de 21 jours, tandis que la hauteur de l'enneigement a chuté de 18 cm en moyenne. Selon l'ORCAE, « une analyse rétrospective du climat et de l'enneigement dans les Alpes françaises, réalisée par Météo France à partir des données de modèles atmosphériques sur 47 ans (1959-2005), complétées par des observations météorologiques sur 23 massifs alpins, révèle une diminution de l'enneigement pendant la saison hivernale, plus marquée à basse altitude au nord des Alpes.

L'épaisseur de neige en début d'hiver a diminué partout à basse altitude. Globalement, la diminution majeure des valeurs moyennes d'épaisseur de neige observée à la fin des années 1980 survient après des périodes plutôt enneigées dans les années 1960, la fin des années 1970 et le début des années 1980, plus clairement à basse qu'à haute altitude ». Le pourcentage de jours avec une hauteur de neige d'au moins 30 cm entre le 20 décembre et le 20 mars est passé de 66% entre 1962 et 1991 à 47% entre 1992 et 2021.

Les petites stations (et, dans une moindre mesure, les grandes) sont plus vulnérables à la baisse de fréquentation durant les saisons où la neige fait défaut (moins de 30 cm au sol en moyenne). Elles sont également plus concernées par le redéploiement de l'offre de ski en altitude.

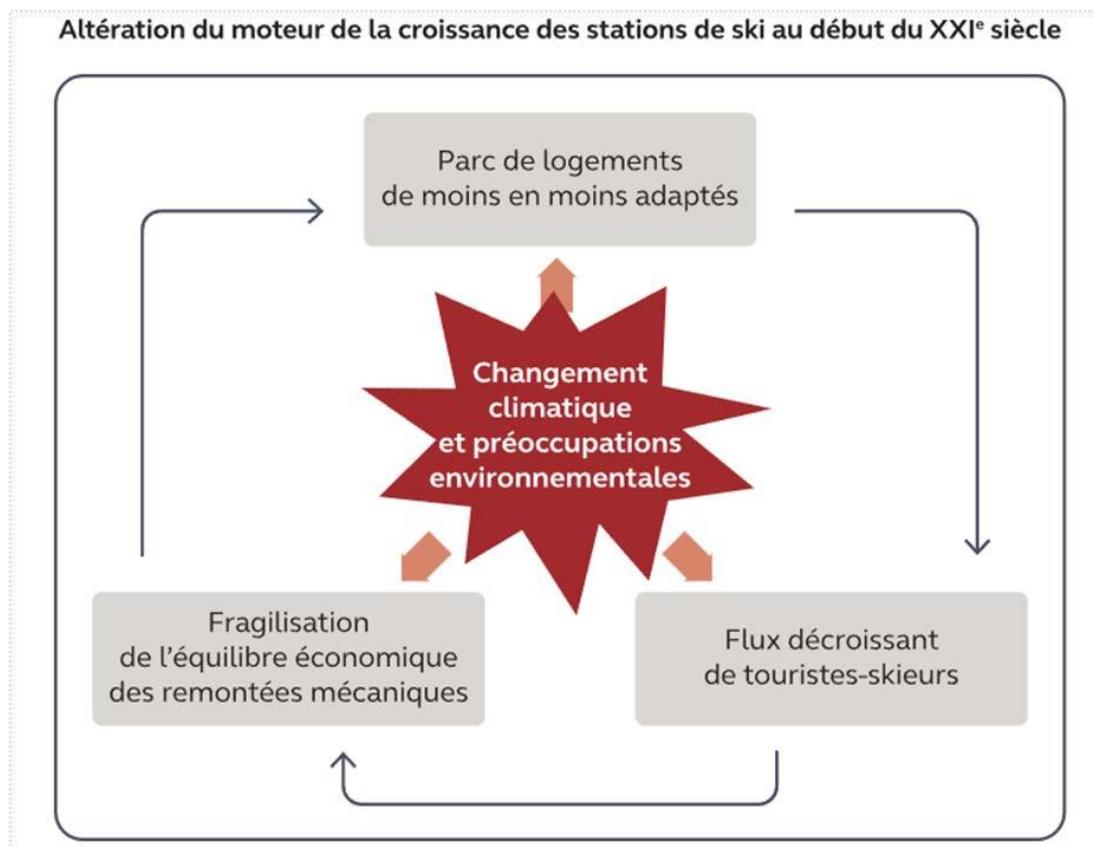


Figure 9 - : Extrait du rapport public thématique de la Cour des comptes, février 2024

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- **RATIONALISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES** liées à l'économie touristique (gestion des équipements et infrastructures très consommatoires, qualité énergétique).
- **AFFIRMER LE ROLE DES STATIONS COMME LIEU DE VIE MONTAGNARD** à l'année aux composantes plurielles.
- **DEVELOPPER LES COMPLEMENTARITES** entre les vallées alpines du territoire.
- **AMORCER LE CHANGEMENT DE PARADIGME D'UN MODELE ECONOMIQUE DU SKI** à un modèle touristique intégrant la montagne comme un lieu de vie et un espace aux composantes plurielles et complémentaires.
 - **FAVORISER UNE FLEXIBILITE** de l'ouverture des remontées mécaniques hors saison hivernale ;
 - **POURSUIVRE LES INITIATIVES TELLES QUE LES VOIES VERTES** comme la « Leman Mont-Blanc » et « Au Fil du Giffre » ou d'autres projets stratégiques de développement du tourisme estival ;
 - **PRIVILEGIER LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES** plutôt que leurs développements quantitatifs, sauf en cas de restructuration globale ;
 - **PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE** dans le modèle touristique, en veillant à préserver les milieux naturels et en proposant des activités respectueuses de l'environnement.